

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
22 JUILLET 2020**

**COMPTE RENDU**

*L'an deux mille vingt le mercredi vingt-deux juillet à dix-sept heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 16 juillet 2020, par le Président, s'est réuni en séance publique salle d'assemblées de la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine à Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.*

*Marie-Eve TAYOT, Secrétaire, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

**Etaient présents :**

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Serge ROUX, Mme Sylvie BILLAT, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, M. Ludovic GERAUDIE Mme Marie LAPLACE jusqu'à la délibération « désignation de représentants de Limoges Métropole au SIEPAL », Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Vincent BROUSSE, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Ibrahima DIA, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nezha NAJIM, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, M. Vincent REY, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Shérazade ZAITER, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Martine TABOURET, Mme Anne-Marie COIGNOUX

**Absents excusés représentés par un suppléant :**

M. Claude BRUNAUD est représenté par Mme Nadège SENAMAUD

Mme Julie LENFANT est représentée par M. Alain LAURENT

**Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

M. Franck DAMAY donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU

M. Sébastien LARCHER donne pouvoirs à M. Gilles TOULZA

Mme Nadine BURGAUD donne pouvoirs à M. François POIRSON

Mme Marie LAPLACE donne pouvoirs à Mme Hélène CUEILLE à partir de la délibération « Accord sur les projets de modification des Périmètres Délimités des Abords (PDA) de l'église abbatiale Saint-Pierre, la porte Saint-Jean de l'ancienne abbaye et le vieux pont sur la Briance, du château de la Borie et du pont rompu sur la Briance sur la commune de Solignac”

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 juillet 2020

---

Modification de la dénomination des secrétaires membres du bureau en conseillers  
communautaires délégués

---

Suite à la séance d'installation du conseil communautaire et à l'élection des membres  
du bureau communautaire le 8 juillet 2020, le conseil communautaire approuve le  
changement de la dénomination des « secrétaires », membres du bureau  
communautaire, en « conseillers communautaires délégués ».

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

---

Election d'un conseiller communautaire délégué

---

Suite à l'élection des membres du bureau communautaire lors de la séance d'installation du 8 juillet 2020, M. Denis Limousin, élu en qualité de secrétaire, a remis sa démission du bureau communautaire. Celle-ci a été acceptée par le Préfet de la Haute-Vienne le 15 juillet 2020, conformément aux dispositions de l'article L2122-15 du Code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs, le changement de la dénomination « secrétaire » en « conseiller communautaire délégué » ayant été décidé, le conseil communautaire procède à la 15<sup>ème</sup> élection de conseiller communautaire délégué.

**15<sup>ème</sup> ELECTION CONSEILLER COMMUNAUTAIRE DELEGUE :**

M. Ludovic GERAUDIE se déclare candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	74
A déduire (bulletins blancs et nuls) :	28
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	46
Majorité absolue :	24

**Ont obtenu :**

M. Ludovic GERAUDIE	44 suffrages exprimés
M. Denis LIMOUSIN	2 suffrages exprimés

M. Ludovic GERAUDIE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé conseiller communautaire délégué.

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

---

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Suite à l'installation des nouvelles instances, le conseil communautaire a précisé les règles relatives à la création et au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de Limoges Métropole et a approuvé les conditions de dépôt des listes.

Une seule liste a été déposée dans les conditions mentionnées par délibération n°7 du 8 juillet 2020.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste.

En tant que membres titulaires sont désignés :

- M Bernard THALAMY
- Mme Sarah GENTIL
- M Gilles TOULZA
- M Pascal THEILLET
- M Gaston CHASSAIN

En tant que membres suppléants sont désignés :

- Mme Nathalie MEZILLE
- M Alexandre PORTHEAULT
- M Sébastien LARCHER
- M Gilles BEGOUT
- M Fabien DOUCET

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

---

### Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Suite à l'installation des nouvelles instances, le conseil communautaire a précisé les règles relatives à la création et au fonctionnement de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) de Limoges Métropole et a approuvé les conditions de dépôt des listes.

Une seule liste a été déposée dans les conditions mentionnées par délibération n°8 du 8 juillet 2020.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste.

En tant que membres titulaires sont désignés :

- M Jean-Marie LAGEDAMONT
- Mme Sarah GENTIL
- M Gilles TOULZA
- M Pascal THEILLET
- M Gaston CHASSAIN

En tant que membres suppléants sont désignés :

- Mme Nathalie MEZILLE
- M Alexandre PORTHEAULT
- M Sébastien LARCHER
- M Gilles BEGOUT
- M Fabien DOUCET

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

---

Election des membres de la Commission concession d'aménagement

Suite à l'installation des nouvelles instances, le conseil communautaire a précisé les règles relatives à la création et au fonctionnement de la Commission concession d'aménagement de Limoges Métropole et a approuvé les conditions de dépôt des listes.

Une seule liste a été déposée dans les conditions mentionnées par délibération n°9 du 8 juillet 2020.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste.

En tant que membres titulaires sont désignés :

- M Bernard THALAMY
- Mme Sarah GENTIL
- M Gilles TOULZA
- M Pascal THEILLET
- M Gaston CHASSAIN

En tant que membres suppléants sont désignés :

- Mme Nathalie MEZILLE
- M Alexandre PORTHEAULT
- M Sébastien LARCHER
- M Gilles BEGOUT
- M Fabien DOUCET

M. Bernard THALAMY est désigné comme personne habilitée à mener les discussions et à signer les conventions d'aménagement.

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Représentation de Limoges Métropole au Conseil Départemental de l'Education Nationale

En tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), Limoges Métropole est représentée dans diverses instances compétentes en matière d'éducation.

Ainsi, et suite au renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant de Limoges Métropole au Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN), qui peut être consulté et émettre des vœux sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département.

Sont désignés :

En tant que représentant titulaire :

- M Vincent JALBY

En tant que représentant suppléant :

- M Franck DAMAY

**ADOpte A L'UNANIMITE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Représentation de Limoges Métropole  
aux conseils d'administration des collèges et lycées

Suite au renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne en tant que représentants de Limoges Métropole au sein des conseils d'administrations des collèges et des lycées :

<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>COMMUNES</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Collège Maurice Genevoix	Couzeix	Gilles TOULZA	Sylvie BILLAT
Collège Jean Rebier	Isle	Marie LAPLACE	Hélène CUEILLE
Collège Maupassant	Limoges	Ibrahima DIA	Olivier DUCOURTIEUX
Collège Pierre de Ronsard	Limoges	Gilbert BERNARD	Patricia VILLARD
Collège Anatole France	Limoges	Vincent JALBY	Sarah TERQUEUX
Collège Firmin Roz	Limoges	Ibrahima DIA	Sarah TERQUEUX
Collège Pierre Donzelot	Limoges	Nadine RIVET	Nézha NAJIM
Collège André Maurois	Limoges	Marc BIENVENU	Shérazade ZAITER
Collège et lycée Léonard Limosin	Limoges	Michel CUBERTAFOND	Gilbert BERNARD
Collège Léon Blum	Limoges	Jocelyne LAVERDURE DELHOUME	Fabien DOUCET
Collège Bernard de Ventadour	Limoges	Vincent JALBY	Nadine RIVET
Collège Albert Calmette	Limoges	Vincent JALBY	Patricia VILLARD
Lycée Antoine de Saint-Exupéry	Limoges	Matthieu PARNEIX	Geneviève LEBLANC
Lycée Jean Monnet	Limoges	Nadine RIVET	Rémy VIROULAUD
Lycée Marise Bastié	Limoges	Sarah TERQUEUX	Vincent REY
Lycée Raoul Dautry	Limoges	Rémy VIROULAUD	Geneviève LEBLANC
Lycée Gay Lussac	Limoges	Nézha NAJIM	Michel CUBERTAFOND
Lycée Suzanne Valadon	Limoges	Nadine RIVET	Sarah TERQUEUX
Lycée Turgot	Limoges	Nadine RIVET	Thierry MIGUEL
Lycée Marcel Pagnol	Limoges	Nadine RIVET	Catherine MAUGUIEN
Collège et lycée Auguste Renoir	Limoges	Nadine RIVET	Thierry MIGUEL
Lycée Le Mas Jambost	Limoges	Sylvie ROZETTE	Michel CUBERTAFOND

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 juillet 2020

Représentation de Limoges Métropole  
à l'association de gestion du conservatoire national des arts et métiers de Nouvelle Aquitaine  
(AGCnam)

En tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), Limoges Métropole est représentée dans diverses instances compétentes en matière d'éducation.

Ainsi, et suite au renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne un représentant de Limoges Métropole pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Association de Gestion du Conservatoire national des arts et métiers de Nouvelle Aquitaine (AGCnam) qui gère les moyens financiers, matériels et humains au service du développement des actions du Cnam Nouvelle Aquitaine :

- M Gilles TOULZA

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) - Proposition de la liste des titulaires et suppléants à la Direction des Finances Publiques

Limoges Métropole a créé une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) composée de 11 membres dont le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué et de 10 commissaires titulaires.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur départemental des Finances publiques sur la base d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI.

Dans ce cadre, le conseil communautaire approuve la liste proposant les noms des commissaires titulaires et suppléants à soumettre au Directeur départemental des Finances publiques afin de constituer la CIID.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Liste des commissaires titulaires et suppléants proposés par les communes membres

<b>COMMUNES</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>AUREIL</b>	Christian BLANCHET	Sylvie PIQUERAS
<b>BOISSEUIL</b>	Vincent TOURNIEROUX	Bernard SAUVAGNAC
<b>BONNAC-la-CÔTE</b>	Marc DOIRAT	Solange LAGE
<b>CHAPTELAT</b>	Marie-Yvonne TAMAGNAUD PONTELLO	Alain LAURENT
<b>CONDAT-sur- VIENNE</b>	Raphaël RAOUL	Philippe GARAPON
<b>COUZEIX</b>	Bernard MILLIANCOURT	Maurice LASNIER
<b>EYJEAUX</b>	Jean-Luc BARRIERE	Anne MALLET
<b>FEYTIAT</b>	Gilbert ROUSSEAU	Marylène VERDEME
<b>ISLE</b>	Jean-Pierre DUCHER	Michel VILLOUTREIX
<b>LE PALAIS-sur- VIENNE</b>	Jean-Claude MEISSNER	Philippe POUGET
<b>LIMOGES</b>	Michel CUBERTAFOND	Vincent REY
<b>PANAZOL</b>	Jocelyne LAVERDURE- DELHOUME	Jacques BERNIS
<b>PEYRIHLAC</b>	Cécile LAGRANGE	Claude COMPAIN
<b>RILHAC-RANCON</b>	Marie-Josèphe LABERGERE	Nadine BURGAUD
<b>SAINT-GENCE</b>	Alain DELHOUME	Christian DUBREUIL
<b>St JUST le MARTEL</b>	Joël GARESTIER	Christelle AUPETIT- BERTHELEMOT
<b>SOLIGNAC</b>	Colette ROUBET	Yvette AUBISSE
<b>LE VIGEN</b>	Armand LAPLAUD	Jean-Michel AUFORT
<b>VERNEUIL-sur- VIENNE</b>	Jean-François JEANTAUD	Damien SAUVERON
<b>VEYRAC</b>	Michel LOUP	M. Jean-Noël JOUBERT

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Désignation des nouveaux élus référents dans le cadre des relations avec le conseil de développement

La mise en place d'un conseil de développement est obligatoire pour les établissements publics de plus de 50 000 habitants. Limoges Métropole a créé, dès 2002, cette instance de démocratie participative.

Composée de membres bénévoles issus de la société civile, elle est consultée sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion et développement durable du périmètre de Limoges Métropole.

Les élus communautaires ne peuvent pas être membres de ce conseil. En revanche, des échanges réguliers entre eux et les membres du conseil de développement devant s'établir, le conseil communautaire désigne 6 élus référents chargés des relations et du suivi des travaux avec le conseil de développement :

Pour le collège "citoyens" :

- Mme Sylvie BILLAT
- Mme Amandine JULIEN

Pour le collège "associations" :

- M Gaston CHASSAIN
- M Bernard THALAMY

Pour le collège "entreprises-structures socio-économiques et syndicales" :

- M Joel GARESTIER
- M François POIRSON

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Représentation de Limoges Métropole - Communauté urbaine au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU), du centre hospitalier ESQUIROL et au contrat local de santé

Limoges Métropole est représentée dans les conseils de surveillance des établissements publics de santé dont les missions sont recentrées sur les orientations stratégiques et sur le contrôle permanent de la gestion de l'établissement.

Suite au renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire procède à la désignation d'un représentant de Limoges Métropole au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Régional Universitaire et de deux représentants de Limoges Métropole au conseil de surveillance du centre hospitalier ESQUIROL.

Pour le CHRU est désigné en tant que représentant de Limoges Métropole au conseil de surveillance:

- M Guillaume GUERIN

Pour le CH ESQUIROL sont désignés en tant que représentants de Limoges Métropole au conseil de surveillance :

- M Franck DAMAY
- Mme Samia RIFFAUD

Egalement, Limoges Métropole est partenaire du dispositif du contrat local de santé de la Ville de Limoges qui entend rapprocher les acteurs, accompagner les initiatives qui favorisent la santé des habitants et faire connaître les actions de tous ses partenaires.

Pour le contrat local de santé est désigné en tant que représentant de Limoges Métropole :

- M Matthieu PARNEIX

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Désignation de délégués de Limoges Métropole - Communauté urbaine à la Charte  
partenariale avec l'Université et au conseil de la vie étudiante à l'université

Limoges Métropole, à travers sa compétence en matière de développement économique, conduit une politique visant à soutenir la recherche et l'innovation et a signé, avec l'Université de Limoges, une charte partenariale visant à renforcer leurs liens.

Pour faire vivre ce partenariat, une instance de pilotage pérenne entre les deux entités a été créée pour laquelle le conseil communautaire procède à la désignation de deux représentants de Limoges Métropole:

- Marie Eve TAYOT
- M Gilles BEGOUT

Egalement, afin de dynamiser la vie étudiante et faciliter la coordination avec les acteurs institutionnels, l'Université de Limoges a mis en place un Conseil de la vie étudiante.

Ainsi, Limoges Métropole exerçant la compétence « programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignements supérieur et de recherche », le conseil communautaire désigne un représentant de Limoges Métropole pour siéger au sein du conseil de la vie étudiante de l'université de Limoges :

- M Ibrahima DIA

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 juillet 2020

Représentant de délégué de la communauté urbaine à la commission départementale de lutte contre la prostitution

Afin de renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et d'accompagner les personnes prostituées en France, des commissions départementales de lutte contre la prostitution ont été créées.

La présence de Limoges Métropole étant prévue pour siéger au sein de cette instance, le conseil communautaire désigne en tant que représentante :

- Mme Samia RIFFAUD

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 juillet 2020

Constitution des commissions thématiques

Afin de permettre le bon fonctionnement de la Communauté urbaine, il est proposé la création de cinq commissions thématiques qui seront chargées d'étudier les questions soumises au conseil communautaire.

Le conseil communautaire approuve le nombre et les domaines de compétences de ces commissions énoncées ci-dessous :

- 1- Commission administration générale
- 2- Commission mobilité et réseaux
- 3- Commission services à la population, aménagement et habitat
- 4- Commission économie, tourisme et attractivité
- 5- Commission environnement durable.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Commission consultative des services publics locaux - désignation des membres

La commission consultative des services publics locaux est créée dans les EPCI de plus de 50 000 habitants pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public, ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le Président de l'organe délibérant, ou son représentant, elle comprend des membres de l'assemblée délibérante, élus dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Suite au renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire procède à la désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux.

Sont désignés :

En tant que représentant élus de Limoges Métropole :

- M. Philippe JANICOT
- M. Claude BRUNAUD
- Mme Sarah GENTIL
- M. Jean-Marie LAGEDAMONT
- M. Fabien DOUCET
- M. Ludovic GERAUDIE
- M. Joël GARESTIER
- M. Marc BIENVENU

Les représentants des associations suivantes :

- Union Fédérale des Consommateurs de la Haute-Vienne
- Union des Centres Techniques Régionaux de la Consommation/Aquitaine Limousin Poitou Charentes en Nouvelle Aquitaine
- Confédération syndicale des familles
- Limousin Nature Environnement
- Fédération des conseils des parents d'élèves des écoles publiques
- Fédération Nationale des accidentés du travail et des handicapés
- Comité départemental olympique et sportif du Limousin
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Vienne

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Limoges Métropole est une commission chargée d'évaluer les transferts de charges, créée par son organe délibérant qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Cette commission permanente et règlementaire étant d'une importance particulière, ses membres ont besoin d'avoir une bonne connaissance des travaux de la communauté urbaine.

Dans ce cadre, le conseil communautaire décide que le nombre de membres de la CLECT et la répartition des sièges par commune soient identiques à ceux du bureau communautaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Approbation des comptes de gestion 2019 -Budget Principal et Budgets Annexes

Le conseil communautaire doit approuver le compte de gestion de Limoges Métropole pour l'exercice 2019, clos le 31 décembre 2019, présenté par Monsieur Maleyrie, Trésorier Principal de Limoges-Municipale.

Les résultats de clôture des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes, présentés de façon consolidée sont conformes à ceux du compte administratif 2019.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Adoption du compte administratif 2019 - Budget Principal et Budgets Annexes

Le conseil communautaire décide :

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2019.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

N'a pas participé au vote : M. Gilbert BERNARD

Le vote du compte administratif est l'occasion de rendre compte de l'ensemble des opérations financières réalisées sur l'exercice révolu. Il permet également d'appréhender chaque année la situation financière de la collectivité.

Le compte administratif 2019 permet de constater, pour la première fois, les incidences de la transformation en communauté urbaine sur la structure financière de la collectivité : exercice de compétences nouvelles (habitat privé, parcs en ouvrages, réseaux de chaleur, soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, contribution au service départemental d'incendie et de secours) et augmentation des dotations d'Etat.

## 1. VISION CONSOLIDÉE DES BUDGETS ET DE LEURS RESULTATS

Le budget principal regroupe les deux tiers des dépenses de la collectivité, ainsi que les principales ressources de fiscalité et la dotation globale de fonctionnement. Les 8 budgets annexes ont vocation à être équilibrés par des ressources spécifiquement affectées à leur activité : versement transport, redevance assainissement, prestations de tri des déchets, vente de terrains, ou loyers.

<i>opérations réelles + ordre</i>	Dépenses	Recettes	Résultat budgétaire de l'exercice *	Résultats antérieurs (001+002)	Résultats de clôture
<b>Budget Principal</b>	191 265 098 €	202 797 067 €	11 531 969 €	-4 967 757 €	6 564 212 €
<b>Budget Annexe Transport Urbain</b>	36 700 216 €	44 203 832 €	7 503 616 €	722 552 €	8 226 168 €
<b>Budget Annexe Assainissement</b>	22 083 830 €	25 025 966 €	2 942 136 €	281 868 €	3 224 004 €
<b>Budget Annexe Eau</b>	20 805 685 €	26 122 429 €	5 316 744 €	0 €	5 316 744 €
<b>Budget Annexe Centre de Recyclage</b>	10 198 512 €	6 219 713 €	-3 978 799 €	5 668 722 €	1 689 923 €
<b>Budget Annexe Parc Activité "Grande Pièce"</b>	12 376 379 €	11 876 770 €	-499 610 €	-58 730 €	-558 340 €
<b>Budget Annexe Lotissement Activité Economique</b>	3 682 869 €	3 535 309 €	-147 561 €	-211 228 €	-358 789 €
<b>Budget Annexe Parc Activité "Océalim"</b>	4 883 506 €	4 836 609 €	-46 897 €	-1 521 798 €	-1 568 695 €
<b>Budget Annexe Atelier relais APAJH 87</b>	820 871 €	851 691 €	30 820 €	-30 820 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>302 816 967 €</b>	<b>325 469 385 €</b>	<b>22 652 419 €</b>	<b>-117 190 €</b>	<b>22 535 229 €</b>

\* compris les excédents de fonctionnement capitalisés

## 2. REALISATIONS EN INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement (hors dette) s'est élevé à 60,6 M€ en 2019. Outre la compétence structurante que représente la voirie (20,0 M€), les principales dépenses d'investissement ont concerné les transports (5,8 M€), le centre de recyclage (5,8 M€), le traitement des déchets (4,7 M€), l'assainissement (4,8 M€), l'eau (4,2 M€), le développement économique (2,6 M€), le vélodrome (2,5 M€), les eaux pluviales (2,2 M€), les parcs en ouvrage (1,5 M€).

## DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

**BUDGET PRINCIPAL - Investissement par compétences****40 006 021 €**

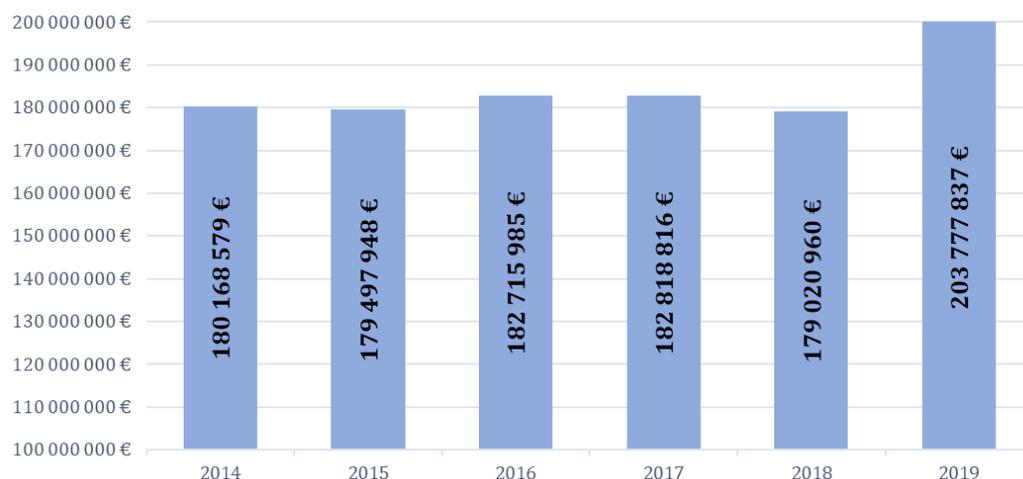
AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	22 562 104 €
dont Voirie et aménagements (compris travaux en régie)	19 648 819 €
Parcs en ouvrage	1 539 892 €
Mobilité	791 727 €
Etudes transversales	330 378 €
PLU	181 186 €
NPNRU	70 103 €
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	5 784 670 €
dont Collecte et traitement des déchets	4 697 397 €
Espaces naturels	1 087 274 €
DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL	5 689 983 €
dont Dev. Economique	2 646 186 €
Vélodrome	2 513 249 €
Zénith	211 853 €
Centre Aquatique	36 612 €
Enseignement supérieur	25 000 €
Dev. Tourisme	22 207 €
NPNRU	6 309 €
GESTION DES SERVICES D'INTERET COLLECTIF	2 377 826 €
dont Eaux Pluviales( dont régul. TVA 1,66 M€)	2 227 083 €
Transition énergétique	150 743 €
FONCTIONS TRANSVERSALES DE LA COLLECTIVITE	1 867 730 €
EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	1 719 670 €
dont Aides pour l'habitat	1 138 752 €
Habitat Gens du voyage	573 026 €
NPNRU	7 892 €
POLITIQUE DE LA VILLE	4 038 €
<b>BUDGETS ANNEXES - Investissement</b>	<b>20 577 938 €</b>
TRANSPORT URBAIN ( Compétence" AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE" )	5 816 748 €
CENTRE DE RECYCLAGE ( compétence "ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE")	5 765 088 €
ASSAINISSEMENT ( Compétence "GESTION DES SERVICES D' INTERET COLLECTIF")	4 825 831 €
EAU ( Compétence "GESTION DES SERVICES D' INTERET COLLECTIF")	4 170 271 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 583 959 €</b>
<b>LOTISSEMENTS ECONOMIQUES - investissements comptabilisés en stock (fct)</b>	<b>890 176 €</b>
PARC ACTIVITE " Grande Pièce "	890 176 €

**3. VISION CONSOLIDEE DE LA DETTE DE LIMOGES METROPOLE**

Pour réaliser ces investissements, 28 M€ ont été empruntés.

Tous budgets consolidés, l'encours de dette de Limoges Métropole s'élève à 203 777 837 € au 31 décembre 2019, soit 947 € par habitant.

## Evolution de l'encours de dette 2013/2019



L'augmentation de la dette globale en 2019 s'explique principalement par le transfert de la dette de l'eau par les communes concernées (17M€).

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019
<b>Budget Principal</b>	126 607 741 €	126 724 490 €	130 361 216 €	132 266 933 €	129 528 512 €	133 568 156 €
Montant par habitant	592 €/hab.	594 €/hab.	612 €/hab.	614 €/hab.	601 €/hab.	621 €/hab.
<b>Budget Global</b>	180 501 621 €	179 497 948 €	182 715 985 €	182 818 816 €	179 020 960 €	203 777 837 €
Montant par habitant	844 €/hab.	842 €/hab.	858 €/hab.	848 €/hab.	831 €/hab.	947 €/hab.

La capacité de désendettement (Encours de dette/Epargne brute) mesure le temps qui serait nécessaire pour rembourser intégralement la dette en y consacrant tout l'autofinancement. Pour le budget principal, elle s'élève à 5,4 ans alors que le seuil d'alerte est fixé par la loi à 12 ans.

#### 4. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

■ La section de fonctionnement a dégagé en 2019 une capacité d'autofinancement de 24,8 M€.

Mouvements réels, en €	2018	2019
Produits réels de fonctionnement*	125 783 318,47	132 380 858,95
Charges réelles de fonctionnement*	105 988 693,46	107 566 450,88
<b>EPARGNE BRUTE ou CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>19 794 625,01</b>	<b>24 814 408,07</b>
Remboursement de capital net (hors remboursements anticipés)	13 692 061,79	13 857 054,38
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>6 102 563,22</b>	<b>10 957 353,69</b>

\* hors travaux en régie et cessions

■ Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 5 %.

De nouvelles recettes permettent de financer les nouvelles compétences (redevances des parkings ou des réseaux de chaleur, attributions de compensation négatives), et la dotation d'intercommunalité (composante de la DGF) a été majorée de 2,6M€.

#### EVOLUTION DES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT(EN €)

Chapitres	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolution
013 Atténuation de charges	764 620,91	599 561,75	-21,6%
70 Produits des services, du domaine etc.	9 660 558,17	8 778 873,97	-9,1%
73 Impôts et taxes	86 402 767,88	89 481 415,55	3,6%
74 Dotations et participations	26 673 610,41	29 903 672,93	12,1%
75 Autres produits de gestion courante	1 717 952,11	2 319 464,75	35,0%
76 Produits financiers	1,25	-	
77 Produits exceptionnels	788 100,99	1 355 378,33	72,0%
<b>TOTAL</b>	<b>126 007 611,72</b>	<b>132 438 367,28</b>	<b>5,1%</b>

■ Les dépenses réelles de fonctionnement nettes ont évoluées de 1,8% par rapport à l'exercice précédent.

## EVOLUTION DES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT(EN €)

Chapitres	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolution
011 Charges à caractère général	34 952 369,52	36 253 445,84	3,7%
012 Charges de personnel	25 366 679,65	25 829 685,46	1,8%
014 Atténuation de produits*	37 220 829,21	27 196 543,94	-26,9%
65 Autres charges de gestion courante	7 079 750,18	17 501 866,23	147,2%
66 Charges financières	2 592 706,98	2 271 925,48	-12,4%
67 Charges exceptionnelles	175 702,32	308 010,91	75,3%
<b>TOTAL</b>	<b>107 388 037,86</b>	<b>109 361 477,86</b>	<b>1,8%</b>

\* attributions de compensations, prélèvement FNGIR

Pour la deuxième année, les dépenses de fonctionnement étaient plafonnées par la loi à leur niveau de 2017 (le plafond étant majoré de 1,2% chaque année, soit un taux proche de l'inflation). Les dépenses retenues sont les dépenses réelles, nettes des atténuations de charges et de produits. Pour 2019, les compétences nouvelles doivent naturellement être prises en compte. Au vu du rapport de CLETC, les charges de fonctionnement transférées par les communes sont évaluées à 11 393 921€, montant qui a été ajouté au plafond initial dans le tableau ci-dessous.

en k€	2017	2018	2019 (CU)
Dépenses réelles de fonctionnement (1)	106 267	107 388	109 361
Atténuations de charges (2)	554	765	600
Atténuations de produit (3)	35 070	37 221	27 196
<b>Dépenses réelle nettes de fct (+1-2-3)</b>	<b>70 643</b>	<b>69 402</b>	<b>81 565</b>
<b>PLAFOND LEGAL des dépenses réelles nettes</b>	<b>70 643</b>	<b>71 491</b>	<b>83 742</b>

Limoges Métropole a respecté la contrainte du plafonnement pour la deuxième année.

### 5. L'EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES

Le budget annexe Transports Urbains : ce budget continue à améliorer son épargne nette (4,3 M€) et sa capacité de désendettement (4 années en 2019 au lieu de 12 ans en 2015). Les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 5,8 M€, comprenant des acquisitions de matériel de transport (1,9 M€), des travaux de voirie (3,4 M€) et des études pour le Transport en Site Propre (210 000 €).

Le budget annexe Assainissement améliore son épargne nette à 4,5 M€ et sa capacité de désendettement à 2,3 ans. Les investissements 2019 représentent une dépense de 4,8 M€ consacrés aux travaux de réhabilitation et de renforcement du réseau d'eaux usées, aux travaux sur les stations d'épuration et aux diverses acquisitions de matériel et d'études.

Le budget annexe EAU présente son premier compte administratif depuis le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la compétence Eau pour les communes de Bonnac-la Côte, Chaptelat, Couzeix, Le Palais sur Vienne, Limoges, Peyrilhac, Rilhac-Rancon, Saint- Gence et Veyrac.

Le résultat de clôture est de 5,3 M€ avec une capacité de désendettement de deux ans.

Les investissements 2019 s'élèvent à 4,2 M€ dont 2,3 M€ pour le réseau.

Le budget annexe Centre de Recyclage enregistre la réalisation de 5,8 M€ de travaux pour la première partie du projet d'agrandissement et de modernisation du site.

Le centre a été fermé pendant les travaux et présente donc un résultat d'exploitation annuel négatif, mais compensé par les résultats des exercices antérieurs. Le résultat de clôture est alors de 1,7 M€ qui permettront de financer une partie de la deuxième phase du projet.

Le budget annexe Parc d'Activités de la Grande Pièce a enregistré la réalisation de travaux d'aménagement pour 890 200 € et une vente de terrain pour 377 000€.

Le budget annexe de la zone d'activités Océalim a enregistré une vente de terrain pour 74 800€.

Le budget annexe Atelier-relais APAJH 87 transféré le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à Limoges Métropole dans le cadre d'un contrat de crédit-bail, a fait l'objet d'une vente à l'association APAJH87 le 19 novembre 2018 par levée anticipée d'option et a été clôturé le 31 décembre 2019.

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Cotisation Foncière des Entreprises - Exonération en faveur des librairies appartenant à des petites et moyennes entreprises ou des entreprises de taille moyenne

Par délibération du 25 septembre 2008, Limoges Métropole a décidé d'exonérer de CFE les établissements de vente de livres neufs au détail qui disposent du label « librairie indépendante de référence ». Une nouvelle exonération, permise par le code général des impôts, peut compléter la précédente délibération en faveur des librairies, celles-ci jouant un rôle essentiel dans le domaine de la culture et de l'animation des centre-villes.

Cette nouvelle exonération est applicable aux librairies ne disposant pas du label « librairie indépendante de référence », et réalisant une activité de vente de livres neufs au détail représentant au minimum 50% du chiffre d'affaires au cours d'une période de référence définie par le code des impôts.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire (article 3 du Troisième Projet de Loi de Finances Rectificative pour 2020)

Par dérogation au code général des impôts, Limoges Métropole peut instituer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière du au titre de 2020 pour les établissements qui remplissent les conditions mentionnées à l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative 2020 (PLFR3 – 2020).

Le dégrèvement s'applique aux établissements qui satisfont aux conditions suivantes:

- relever d'une entreprise qui a réalisé, au cours de la période de référence un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 150 millions d'euros, éventuellement corrigé pour correspondre à une année pleine;
- exercer leur activité principale dans ceux des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel qui ont été particulièrement affectés par les conséquences économiques et financières de la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Le coût de ce dégrèvement exceptionnel accordé au titre de l'année 2020 sera partagé à part égales entre les collectivités territoriales et l'Etat.

Le dispositif s'applique uniquement aux cotisations dues au titre de 2020 et ne concerne pas les taxes additionnelles à la CFE.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Régie d'avances – Direction des finances – mise en débet du régisseur titulaire – demande de remise gracieuse

Dans le cadre de la régie d'avances de la direction des finances de Limoges Métropole, au cours de l'exercice 2019, Monsieur Soulier, Trésorier Principal a rejeté deux mandats qu'il a jugé être irréguliers sur la forme et non sur le fond.

Ces deux mandats correspondent à des remboursements auprès d'agents de Limoges métropole qui avaient fait des achats pour la collectivité sur leurs propres deniers pour un montant total de 199,90 €.

La responsabilité du régisseur a de ce fait été engagée et ce dernier demande une remise gracieuse de la somme de 199,90 € correspondant au déséquilibre constaté dans les comptes de la régie.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Garantie d'emprunts pour le logement social

✚ Limoges Habitat a sollicité la Communauté urbaine pour obtenir sa garantie sur deux prêt d'un montant total de 1 268 365 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts pour financer la construction de 12 logements pour l'opération « gens du voyage » au lieu-dit Anglard à Couzeix.

✚ NOALIS a sollicité la Communauté urbaine pour obtenir sa garantie:

- √ sur un prêt de 699 812 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts destiné à financer l'acquisition en VEFA de 5 logements situés chemin du Picq à Condat-sur-Vienne, opération « le Verger du Picq »
- √ et sur un prêt de 1 855 456 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts destiné à financer la construction de 22 logements situés 6 rue martial Pradet à Limoges pour l'opération « La Manufacture ».

Les communes d'implantation de ces logements devant apporter leur garantie à hauteur de 50 %, Limoges Métropole pourrait également garantir ces prêts à même hauteur.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 juillet 2020

Délégation d'attributions du conseil communautaire au Président

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire peut déléguer au Président pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions.

Afin de permettre plus de souplesse dans le fonctionnement du conseil communautaire, le conseil communautaire approuve la délégation au Président de certaines compétences.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Délégation de certaines attributions du conseil communautaire au bureau communautaire

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au bureau communautaire.

Le conseil communautaire approuve la délégation de certaines attributions au bureau communautaire.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Communication concernant les délégations de services publics locaux

Le conseil communautaire prend acte de la communication des rapports 2019 de la STCLM pour les transports urbains, de la société S-PASS pour le Zénith, ainsi que des rapports 2019 des délégataires de services publics qui interviennent dans le cadre des nouvelles compétences transférées à la communauté urbaine au 1er janvier 2019 :

parcs de stationnement, Société SAPL et la société EFFIA Limoges,

gestion des réseaux de chaleur urbains : Société Réseau de Chaleur Hôtel de Ville de Limoges (RCHVL), Société de Distribution de Chaleur de Limoges (SDCL), Société de Distribution de Chaleur de Limoges Beaubreuil – (SDCLB),

concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz : ENEDIS et Gaz Réseau Distribution de France

Ces rapports ont fait l'objet d'un examen par la commission consultative des services publics locaux à l'occasion de sa réunion du 26 juin 2020.

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Acquisition et maintenance d'outils de gestion des marchés publics, et prestations associées - Convention constitutive de groupement de commandes conclue entre Limoges Métropole - Communauté urbaine (coordonnateur) et la commune d'Isle

Limoges Métropole et la commune d'Isle utilisant le progiciel MARCO, ont signé en 2016 une Convention Constitutive de Groupement de Commandes (CCGC) afin de faire évoluer leurs licences MARCO respectives vers la version MARCOWEB et bénéficier aux meilleures conditions des prestations de maintenance et autres prestations annexes.

Le marché actuel arrivant à son terme en août 2020, le conseil communautaire autorise la signature d'une nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes avec la commune d'Isle.

Ce marché négocié, sans publicité ni mise en concurrence préalables avec la société AGYSOFT, détentrice des droits d'exclusivité sur le progiciel MarcoWeb, serait lancé sous la forme d'un accord cadre exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, conclu pour une durée de quatre ans fermes, sans montant minimum mais avec un montant total maximum de 200 000 € HT.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ouverture du dispositif du télétravail au sein de Limoges Métropole

La période de confinement a démontré tout l'intérêt de pouvoir s'appuyer sur les possibilités de travail à distance pour maintenir les activités indispensables en période de crise, qu'elle soit sanitaire ou liée à d'autres circonstances exceptionnelles.

Si les évolutions technologiques permettent aujourd'hui d'envisager de nouveaux modes d'organisation, il est indispensable de leur donner un cadre réglementaire portant définition sur leur mise en œuvre.

Un groupe de travail a été réuni en interne pour travailler sur un cadre de mise en place du télétravail en conformité avec les textes et une charte, définissant les modalités d'application du télétravail et les outils nécessaires à sa mise en œuvre.

De plus, une phase d'expérimentation sera lancée entre le mois de septembre et la fin de l'année 2020 au sein de plusieurs directions communautaires avec le cas échéant, une généralisation envisagée sur le premier semestre de l'année 2021.

Le conseil communautaire donne son accord à la mise en place d'un dispositif de télétravail au sein de Limoges Métropole et à la charte après avis favorable du Comité Technique.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 juillet 2020

Formation des élus

Les élus de Limoges Métropole ont droit à une formation adaptée à leur fonction. Cette formation doit être organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Les formations proposées doivent avoir pour objectif d'apporter aux élus une meilleure connaissance de l'environnement administratif, juridique et financier des établissements publics de coopération intercommunale.

Les organismes assurant cette formation doivent être agréés par le Ministère de l'intérieur et Limoges Métropole en prendra en charge les frais dont le montant ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la communauté urbaine.

Le conseil communautaire approuve les orientations concernant l'exercice du droit à la formation des membres du conseil communautaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Indemnités de fonction des élus communautaires

Les indemnités votées par le conseil communautaire pour l'exercice des fonctions de Président, Vice-Président, membre du bureau et conseiller communautaire sont fixées par référence aux montants du traitement correspondant à l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'enveloppe indemnitaire globale disponible pour ces indemnités est déterminée en additionnant l'indemnité maximale théorique pour l'exercice de la fonction de président et les indemnités maximales théoriques pour l'exercice des fonctions de vice-présidents.

Ainsi, il est proposé pour:

- les conseillers communautaires, une indemnité brute correspondant au taux maximal soit 6% de l'indice brut 1027 pour les communautés urbaines de 100 000 à 399 999 habitants,
- le Président, une indemnité fixée à 105 % de l'indice brut 1027 (l'indemnité maximale étant fixée à 145% de cet indice brut pour les communautés urbaines de plus de 200 000 habitants),
- les Vice-Présidents, une indemnité fixée à 33,07 % de l'indice brut 1027 (l'indemnité maximale est fixée à 72,50% de l'indice brut 1027 pour les communautés urbaines de plus de 200 000 habitants),
- le Premier Vice-Président, une indemnité correspondant à 50% de l'indice brut 1027,
- les conseillers communautaires délégués membres du bureau communautaire, titulaires de délégation de fonction, une indemnité correspondant à 21,04 % de l'indice brut 1027.

Le conseil communautaire adopte ces dispositions qui seront applicables à compter du 9 juillet 2020.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Remboursement des frais de déplacement et des frais de mission engagés par les conseillers communautaires

Les membres du conseil communautaire de Limoges Métropole peuvent être amenés à effectuer différentes missions dans le cadre de leurs fonctions de conseillers communautaires, et peuvent bénéficier à ce titre, en sus des indemnités de fonction, de remboursements de certains frais.

Dans le cadre de la formation et de l'exécution des mandats spéciaux, les élus peuvent prétendre au remboursement intégral de leurs frais d'hébergement et de transport.

Il y a également lieu de prévoir que la communauté urbaine pourrait être amenée le cas échéant à faire l'avance de ces frais.

Le conseil communautaire approuve les modalités de prise en charge et de remboursement des frais de déplacements et de mission applicables aux élus communautaires.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 juillet 2020

Frais de représentation du Président, du Directeur Général des Services, des Directeurs  
Généraux Adjoints et d'un collaborateur de cabinet du Président

Dans le cadre de leurs fonctions, le Président, mais aussi le Directeur Général des Services (DGS) et les Directeurs Généraux Adjoints (DGA) ainsi que le cabinet du président, peuvent être amenés à effectuer différentes missions et engager des frais.

Le conseil communautaire peut voter des indemnités pour frais de représentation afin de couvrir les dépenses engagées par le président et lui seul.

Il est possible d'accorder une indemnité unique, annuelle, dont le montant est déterminé forfaitairement.

En outre, il est possible de faire bénéficier le Directeur Général des Services, les Directeurs Généraux Adjoints, ainsi qu'un collaborateur de cabinet, de frais de représentation, suivant les mêmes conditions de mise en œuvre.

Le conseil communautaire décide d'allouer des frais de représentation annuels au Président, au DGS et aux DGA, ainsi qu'à un collaborateur de cabinet et d'en fixer les montants comme suit:

- frais de représentation du Président: montant annuel maximum de 7 500€
- frais de représentation du DGS: montant annuel maximum de 2 000€
- frais de représentation des DGA et d'un collaborateur de cabinet: 7 500€, avec un plafond maximum de 4 000€ pour le cabinet.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Débat sur l'élaboration d'un Pacte de gouvernance

La loi du 17 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'EPCI à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI.

Si le conseil communautaire décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, le Code Général des Collectivités Territoriales impose alors un délai de neuf mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, pour l'adopter (soit jusqu'au 28 mars 2021). Ce délai inclut une étape de consultation des communes membres pour avis sur le projet de pacte.

Le conseil communautaire décide d'engager une démarche d'élaboration de ce pacte de gouvernance.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appels d'Offres de Limoges Métropole -  
Communauté urbaine

La réforme du droit de la commande publique a supprimé l'essentiel des règles qui étaient liées aux modalités de fonctionnement des Commissions d'Appel d'Offres (CAO).

Dans la mesure où il n'est pas prévu de dispositions particulières concernant ces dispositions (convocations, quorum, ordre du jour, procès-verbaux, remplacements, présence des agents de la collectivité...), il appartient à chaque personne publique concernée de fixer ces règles dans un règlement intérieur.

Le conseil communautaire adopte le règlement intérieur de la Commission d'Appels d'Offres de Limoges Métropole – Communauté Urbaine.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 juillet 2020

Tableau des Emplois Budgétaires - Juillet 2020

Afin de procéder à quelques ajustements au Tableau des Emplois Budgétaires (TEB) de Limoges Métropole approuvé par délibération en date du 18 février 2020 par le conseil communautaire, il est proposé de créer:

- quatre postes d’agents en charge de l’entretien ménager au sein de la Direction des ressources techniques, afin de renforcer l’équipe actuelle compte tenu de l’importance des missions de désinfection des locaux de Limoges Métropole suite à la crise sanitaire,
- cinq postes de collaborateurs de cabinet, afin de faciliter l’installation du nouvel exécutif.

Après avis favorable du Comité technique en date du 26 juin 2020, le conseil communautaire donne son accord à ces propositions et adopte le tableau des emplois budgétaires correspondant, porté à 791 postes.

**ADOpte A L’UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 juillet 2020

Compte-rendu au conseil communautaire de diverses décisions

M. Guillaume GUERIN rend compte au conseil des décisions que M. Jean-Paul DURET a été amené à prendre durant la période d'état d'urgence sanitaire en application de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Désignation de représentants de Limoges Métropole à la Commission d'Appel d'Offres de la Société d'Équipement du Limousin

Au titre de sa compétence « développement économique », Limoges Métropole a développé des partenariats contractuels avec la Société d'Équipement du Limousin (SELI) dans le cadre de concession, pour la gestion de plusieurs parcs d'activité.

Elle participe ainsi à la commission d'appel d'offres de cette société, pour la dévolution des marchés afférant.

Le conseil communautaire désigne trois membres titulaires et trois membres suppléants afin de représenter la Communauté urbaine au sein de la commission d'appel d'offres de la SELI.

En tant que représentants titulaires :

- M Gaston CHASSAIN
- Mme Sarah GENTIL
- M Jamal FATIMI

En tant que représentants suppléants :

- M Ludovic GERAUDIE
- M Vincent REY
- M François POIRSON

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Désignation d'un représentant de Limoges Métropole à diverses structures dans le domaine du développement économique

Limoges Métropole, dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de développement économique et d'accueil des entreprises sur son territoire, adhère et soutient plusieurs structures dans ce domaine.

Suite au renouvellement des délégués communautaires, le conseil communautaire désigne un représentant de Limoges Métropole pour siéger au sein:

- de l'association France Active Limousin qui propose des actions visant notamment à l'amélioration de l'accès au crédit bancaire des créateurs d'entreprises,

Est désigné : M Gaston CHASSAIN

- de l'Agence de Valorisation de la Recherche Publique Universitaire du Limousin dont l'objectif est de participer à la valorisation de la recherche publique en région,

Est désigné : M Jean-Yves RIGOUT

- du Pôle Environnement Nouvelle Aquitaine qui intervient dans les domaines de l'eau et l'assainissement, les biotechniques, les sites et sols pollués, la collecte, le tri et la valorisation des déchets, le traitement de l'air,

Est désignée : Mme Emilie RABETEAU

- du conseil d'administration de MACEO qui assure un rôle de chef de projet ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'opérations en apportant son expertise et ses réseaux pour faire aboutir des projets collaboratifs innovants,

Est désigné : M Guillaume GUERIN

- du cluster ODEYS, réseau néo-aquitain de maîtres d'ouvrage, d'entreprises du bâtiment et de l'industrie, de centres de recherche et de formation, d'institutions, engagés collectivement dans la recherche et la mise en œuvre de solutions innovantes pour l'habitat et la construction,

Est désigné : M Jacques ROUX

- du conseil d'orientation stratégique d'Invivolim qui dynamise la filière chimie-bio du territoire Limousin,

Est désigné : M Emile Roger LOMBERTIE

— du conseil d'administration de Recreasciences, Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CCSTI) qui a pour objet de vulgariser, diffuser et valoriser la science, sous toutes ses formes,

Est désignée : Mme Nadine RIVET

— du conseil d'administration d'Autonom'Lab, pôle d'innovation en santé et autonomie des personnes, labellisé « living lab » par l'Europe,

Est désigné : M Emile Roger LOMBERTIE

— du conseil d'administration de l'association Odessol acteur important de la chaîne de valeur de la filière eau du territoire de la communauté urbaine qui s'est positionnée comme référent régional sur le segment du « cycle urbain de l'eau »,

Est désigné : M Philippe JANICOT

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Désignation des représentants de Limoges Métropole à la Commission Consultative de Règlement Amiable Permanente et à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Limoges Métropole a créé la Commission Consultative de Règlement Amiable (CCRA), dans le cadre des travaux de réhabilitation des rues piétonnes du centre-ville de Limoges dont l'action a été étendue sur tout le territoire communautaire. Cette commission consultative offre un recours aux commerçants et artisans subissant un préjudice commercial, dans le cadre des travaux menés, sous maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole.

Egalement, Limoges Métropole est représentée au sein de la Commission Départementale d'Aménagement commercial (CDAC) compétente pour émettre un avis sur les autorisations d'exploitation commerciale s'appliquant à certains projets dans ce domaine.

Suite au renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne :

— deux représentants de Limoges Métropole pour siéger au sein de la Commission Consultative de Règlement Amiable Permanente :

- M Fabien DOUCET
- M Emile Roger LOMBERTIE

— un représentant de Limoges Métropole pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Haute-Vienne.

- M Emile Roger LOMBERTIE

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Désignation d'un représentant de Limoges Métropole au conseil d'administration du Pôle Alpha Route des Lasers et des Hyperfréquences et au conseil d'administration du Pôle Européen de la Céramique

Dans le cadre de sa politique de développement économique, Limoges Métropole soutient divers outils de développement intervenant essentiellement dans le domaine de l'innovation et des nouvelles technologies.

Ainsi, elle accompagne les pôles de compétitivité ALPHA Route des Lasers et des Hyperfréquences (ALPHA RLH) et le Pôle Européen de la Céramique (PEC) au sein desquels elle est représentée.

Suite au renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne :

— un représentant de Limoges Métropole pour siéger au sein du conseil d'administration d'ALPHA RLH :

- M Emile Roger LOMBERTIE

— un représentant de Limoges Métropole pour siéger au sein du conseil d'administration du PEC :

- M Emile Roger LOMBERTIE

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 juillet 2020

Désignation des représentants de Limoges Métropole au conseil d'administration de la régie de l'abattoir

La régie intercommunale de l'abattoir de Limoges Métropole est administrée par un conseil d'administration, son Président ainsi qu'un directeur.

Conformément aux statuts de ce service public industriel et commercial, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et dans le cadre du renouvellement des élus de la communauté urbaine, le conseil communautaire désigne 7 représentants de Limoges Métropole et 3 personnalités qualifiées pour siéger au conseil d'administration de la Régie de l'abattoir.

Sont désignés :

En tant que représentants de Limoges Métropole :

- M Bernard THALAMY
- M Philippe JANICOT
- M Rémy VIROULAUD
- M François POIRSON
- M Jean-Luc BONNET
- M Gaston CHASSAIN
- M Michel CUBERTAFOND

En tant que personnalités qualifiées les présidents (ou leurs représentants) de:

- la chambre départementale d'agriculture
- la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles de la Haute-Vienne
- la coopérative agricole d'action sanitaire

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Désignation d'un représentant de Limoges Métropole au groupe de travail enseignement supérieur et recherche dans le cadre de la convention territoriale d'exercice concerté des compétences relatives au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

La communauté urbaine exerce de plein droit les compétences relatives aux programmes de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et aux programmes de recherche.

Dans ce cadre, elle est signataire de la Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) proposée par la Région Nouvelle Aquitaine, et s'est engagée, entre autre, à participer à un Groupe de Travail ESR.

Le conseil communautaire désigne un représentant de Limoges Métropole pour siéger au sein ce Groupe de Travail ESR :

- M Jean-Yves RIGOUT

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Désignation d'un représentant de Limoges Métropole au comité de pilotage territoire d'industrie

En 2019, Limoges Métropole et la Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN) ont reçu le label « territoires d'industrie ».

La gouvernance de cette démarche mobilise d'une part, des élus de Limoges Métropole et ELAN, et, d'autre part, un collectif d'industriels emblématiques fédérés au sein d'un comité de pilotage territorial.

Afin de poursuivre l'animation partenariale de la démarche territoire d'industrie Limoges Métropole-ELAN, le conseil communautaire désigne un représentant de Limoges Métropole au sein du comité de pilotage :

- M Emile-Roger LOMBERTIE

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Désignation de représentants de Limoges Métropole aux instances de gouvernance d'Ester Technopole

L'association Ester Technopole anime et gère Ester Technopole et contribue à la mise en œuvre de la politique de développement économique de la communauté urbaine, fondée sur l'innovation, dans ses aspects technologiques.

Aussi, Limoges Métropole soutient le fonctionnement de cette association depuis son origine et en est membre.

Ainsi, dans le cadre du renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne, conformément aux statuts de l'association Ester Technopole, comme représentants de Limoges Métropole pour siéger au sein des instances de gouvernance de l'association :

- le président de Limoges Métropole
- le vice-président en charge du développement économique, M Emile Roger LOMBERTIE

Ainsi qu'un autre représentant de Limoges Métropole :

- M Gaston CHASSAIN

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Convention de partenariat pour l'année 2020 avec l'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle Aquitaine et désignation d'un représentant de Limoges Métropole

La Communauté urbaine a reconduit, par délibération du 26 juin 2019, son partenariat avec l'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle Aquitaine (ADI – NA) par la signature d'une nouvelle convention d'adhésion pour 3 ans (2019-2021). Le partenariat avec cette agence qui soutient le développement de l'économie régionale et de l'emploi, en se centrant sur les entreprises industrielles et de services de 10 à 150 salariés, doit faire l'objet, chaque année, d'une convention d'exécution.

Dans ce cadre, le conseil communautaire approuve la poursuite du partenariat avec l'ADI-NA ainsi que le versement d'une cotisation de 20 839 € au titre de 2020, autorise la signature de la convention d'exécution correspondante et désigne un représentant de Limoges Métropole pour siéger au sein du conseil de surveillance de ADI-NA :

- M Jean-Yves RIGOUT

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Désignation de représentants de Limoges Métropole au conseil d'administration de l'Office du  
Tourisme Intercommunal

Limoges Métropole est titulaire de la compétence « promotion du tourisme » et de ce fait siège au conseil d'administration de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI).

La gouvernance de l'OTI est composée de 23 membres, répartis en trois collèges :

- collège n°1 : les conseillers communautaires dont le nombre est fixé à 9 membres,
- collège n°2 : les professionnels du tourisme dont le nombre est fixé à 7 membres,
- collège n°3 : les associations culturelles et les personnes physiques dont le nombre est fixé à 7 membres.

Dans le cadre du renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne 9 représentants de Limoges Métropole pour siéger au sein du conseil d'administration de l'OTI :

- M Philippe JANICOT
- Mme Sylvie ROZETTE
- M Nadine BURGAUD
- M Joel GARESTIER
- M Pascal ROBERT
- Mme Isabelle DEBOURG
- M Philippe PAULIAT DEFAYE
- Mme Rhabira ZIANI BEY
- M Alexandre PORTHEAULT

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Désignation d'un représentant de Limoges Métropole au conseil d'administration de l'association Route Richard Cœur de Lion et au conseil d'exploitation des gîtes du Vieux Poirier à Verneuil sur Vienne

La Route Richard Cœur de Lion est un itinéraire de découverte qui parcourt le sud de la Haute-Vienne, depuis la Charente, jusqu'aux portes de la Dordogne et de la Corrèze.

Considérant que la Cathédrale Saint-Etienne de Limoges et l'Abbatiale de Solignac, font partie de la Route Richard Cœur de Lion, Limoges Métropole adhère à l'association, depuis 2014, au titre de sa compétence en matière de tourisme.

De même, la commune de Verneuil sur Vienne a souhaité que Limoges Métropole, au titre de sa compétence « promotion du tourisme » soit représentée au sein de l'association d'exploitation des Gîtes du Vieux Poirier de Verneuil sur Vienne qui a intégré le patrimoine communal au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Ainsi, dans le cadre du renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne :

— une représentante de Limoges Métropole pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association Route Richard Cœur de Lion :

- Mme Sylvie ROZETTE

— une représentante de Limoges Métropole pour siéger au sein du conseil d'exploitation des Gîtes du Vieux Poirier de Verneuil sur Vienne.

- Mme Sylvie ROZETTE

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Aide au loyer – SAS Melipharm

La SAS MERIPHARM dans son projet d'internaliser la production des mélanges et des filtrations des miels, jusqu'alors sous traitée, a loué un espace immobilier à Panazol pour un loyer annuel de 12 000 € HT. Cet espace ayant nécessité d'importants travaux d'aménagement d'un montant de 47 000 € HT, la SA MELIPHARM a sollicité Limoges Métropole pour une aide à l'immobilier.

Aussi, en application du règlement d'aide à l'immobilier de Limoges Métropole, le conseil communautaire décide d'accorder à cette société une subvention à la location, équivalente à 20% des dépenses HT de loyer annuel, pour la période du 11 décembre 2019 au 13 février 2020 et ne dépassant pas un montant de 5 218,20 € et d'autoriser le Président à signer la convention afférente.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**ESTER Technopole - Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques**

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique du bâtiment central d'ESTER Technopole, il est prévu l'installation de panneaux photovoltaïques.

Une étude réalisée par le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) ayant montré l'intérêt économique d'une centrale au sol de 150 Kwc, en autoconsommation, et d'une autre de 100Kwc, en vente totale, un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), spécialisé dans le domaine des énergies renouvelables, a été chargé de réaliser l'ensemble des études techniques, et d'établir un cahier des charges permettant de conduire les consultations nécessaires à l'exécution des ouvrages envisagés.

Le conseil communautaire valide la poursuite d'un programme de développement lié aux énergies renouvelables, sur le parc d'ESTER Technopole, sur la base de l'installation de panneaux photovoltaïques en 2 tranches successives.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

et

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Opération concédée à la Société d'Équipement du Limousin parc d'Ester -  
Compte-rendu financier de l'année 2019 et Note de conjoncture 2020

Conformément à la Convention Publique d'Aménagement (CPA) conclue avec la Société d'Équipement du Limousin (SELI), celle-ci doit soumettre, chaque année, à l'examen du conseil communautaire, une note de conjoncture ainsi qu'un compte rendu d'activités relatifs à l'opération de la Zone d'Activité Concertée (ZAC) du parc d'Ester.

Le conseil communautaire approuve:

- la note de conjoncture pour 2020 ainsi que le versement d'une participation de 1 675 000 € HT,
- et le compte rendu financier pour l'année 2019

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Dépôt de candidature au niveau 2 de l'appel à projets "Ecologie Industrielle et Territoriale Nouvelle Aquitaine"

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Région Nouvelle Aquitaine ont lancé l'appel à projets dénommé - Ecologie Industrielle Territoriale en Nouvelle Aquitaine - (EITNA) qui propose d'accompagner techniquement et/ou financièrement les porteurs de projets, sur la base d'une approche avec trois niveaux:

La Communauté urbaine a déposé un dossier de candidature qui a été labellisé, au niveau 1.

Cette initiative a été reprise dans le cadre de la démarche territoire d'industrie permettant d'élargir son périmètre d'intervention, au territoire de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN).

Aussi, pour déployer un plan d'actions à l'échelle territoriale, il est envisagé de candidater au niveau 2 de cet appel à projets EITNA.

Le conseil communautaire approuve le dépôt du dossier de candidature de Limoges Métropole, en tant que chef de file, ainsi que la signature de cette candidature.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Candidature de Limoges Métropole à l'appel à projets relatif à "l'expérimentation de solutions de mobilité innovantes" de la Région Nouvelle Aquitaine

La Région Nouvelle Aquitaine lance un appel à projet dénommé « expérimentation de solutions de mobilité innovantes » ouvert aux EPCI.

Ainsi, au regard des éléments suivant:

- la stratégie d'innovation territoriale de Limoges Métropole,
- le Plan de Déplacement Urbain (PDU) de Limoges Métropole,
- et le contrat Territoire d'industrie de Limoges Métropole avec l'action « mobilité au bénéfice des entreprises industrielles »,

il est proposé que Limoges Métropole dépose, au plus tard le 15 septembre prochain, un dossier de candidature à cet appel à projets permettant, si la communauté urbaine est lauréate, la prise en charge financière, notamment, des frais d'études, de recherche, de ressources humaines, et d'investissements afin de pouvoir développer des expérimentations en matière de mobilité.

Dans ce cadre, le conseil communautaire approuve le dépôt d'un dossier de candidature et la signature de cette dernière.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 juillet 2020

Réservation de terrain sur le parc d'activités de Maison Rouge situé sur la commune de Bonnac la Côte - Entreprise 3DCERAM

Par délibération du 19 juin 2019, le bureau communautaire a décidé de réserver à l'entreprise 3DCERAM une emprise foncière de 4 932 m<sup>2</sup>, située sur le parc d'activités de Maison Rouge, à Bonnac-la-Côte, pour une durée de trois ans afin qu'elle y développe une nouvelle activité appelée 3D-AIM.

Toutefois, pour mener à bien ce projet, les dirigeants de 3DCERAM ont sollicité Limoges Métropole afin d'obtenir une prorogation d'un an du bénéfice de cette réserve foncière au prix actuel de cession.

Le conseil communautaire décide de porter de 3 à 4 ans, la durée de réservation de cette parcelle au bénéfice de la société 3DCERAM, d'autoriser cette vente au prix de cession pratiqué sur ce parc, à la date de la présente délibération, soit 15 € HT/m<sup>2</sup>, ainsi que la signature du pacte de préférence à intervenir.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Contrat d'attractivité avec la Région Nouvelle-Aquitaine et ELAN Limousin Avenir Nature  
- Constitution du Comité de Pilotage

Limoges Métropole a conclu avec la Région Nouvelle Aquitaine et la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN), le « contrat de solidarité et d'attractivité » d'une durée de 3 ans (2018-2021).

Afin de poursuivre les actions de ce contrat, il est nécessaire de renouveler la constitution du comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité de pilotage, constitué du Président de Limoges Métropole, de 3 élus de la communauté urbaine et de 2 représentants du conseil de développement, soit 6 représentants au total, a vocation à se réunir au moins deux fois par an.

Le Président de Limoges Métropole est membre de droit de ce comité.

Ainsi, le conseil communautaire désigne pour le comité de pilotage du « contrat de solidarité et d'attractivité » :

- M Philippe JANICOT
- M Vincent JALBY
- M Emile Roger LOMBERTIE

Les représentants du conseil de développement restent ceux précédemment désignés

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 juillet 2020

Fonds européens - Mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI)

Limoges Métropole a conclu avec la Région Nouvelle Aquitaine une convention spécifique afin d'encadrer son rôle en tant qu'Organisme Intermédiaire (OI) dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI), outil de la programmation des fonds européens au sein duquel Limoges Métropole possède 5 sièges.

Ainsi, le conseil communautaire désigne pour la mise en œuvre de l'ITI :

- M. Guillaume GUERIN
- M Claude BRUNAUD
- M Vincent JALBY
- M François POIRSON
- Mme Marie Eve TAYOT

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 juillet 2020

Désignation des représentants au comité de gestion du centre aquatique de Limoges Métropole

Limoges Métropole est représentée au sein du comité de gestion du centre aquatique de Limoges Métropole.

Cette instance dont le rôle est consultatif, émet des avis et fait des propositions, notamment sur:

- les plannings d'utilisation de l'équipement,
- le calendrier des manifestations sportives et compétitions,
- la mise en place des nouvelles conventions pour son occupation ou sa mise à disposition,
- les requêtes des associations ou autres structures,
- le plan de communication et la programmation des événements.

Suite au renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne 4 représentants de Limoges Métropole au sein du comité de gestion du centre aquatique communautaire:

- M Bernard THALAMY
- Mme Sylvie ROZETTE
- M Jean-Yves RIGOUT
- M Fabien DOUCET

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 juillet 2020

Concession de Service Public pour l'exploitation du centre aquatique de Limoges Métropole -  
Avenant N°2 : Ouverture de la prise en charge des entrainements à d'autres fédérations sportives  
relevant de l'excellence sportive et précisions sur les mises à disposition dans le cadre des  
Journées Olympiques et sur les modalités et périodes d'indexation

Il est demandé au conseil communautaire de modifier l'article 17 du contrat de Concession de Service Public (CSP) conclue entre Limoges Métropole et la société Vert Marine, pour ouvrir la prise en charge assurée par la communauté urbaine à d'autres fédérations relevant de l'excellence sportive et notamment la Fédération Française d'Etudes et Sport Sous-Marins et de modifier l'article 18 afin de préciser les modalités d'utilisations des journées fléchées Jeux Olympiques ainsi que les dispositions relatives aux périodes d'indexation.

Le conseil communautaire autorise la signature de l'avenant 2 à ce contrat de CSP.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Vélodrome communautaire - remise exceptionnelle du fait de l'épidémie Coronavirus Covid 19

La fermeture du vélodrome de Limoges Métropole pendant l'épidémie de Coronavirus COVID-19 ayant eu un impact majeur sur les contrats en cours, le conseil communautaire approuve le dispositif de remises exceptionnelles détaillé dans le dossier qui vous a été remis, à savoir:

- pour les abonnés: de prolonger la validité des abonnements annuels, contractés avant le 15 mars 2020, d'une durée équivalente à la fermeture du vélodrome communautaire,
- pour les clubs et les comités: d'accorder la gratuité d'une demi-journée de stage d'une valeur de 24 € pour les résidents des départements 87, 23, et 19.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Aide au développement des T.I.C à caractère éducatif - Versement d'un fonds de concours  
à la commune de Boisseuil et à la commune de Solignac

Il est proposé au conseil communautaire d'accorder des fonds de concours pour l'achat de matériel informatique :

— à la commune de Boisseuil d'un montant de 2 073,36 €,

— à la commune de Solignac d'un montant de 4 460 €,

et d'autoriser la signature des conventions correspondantes avec ces deux communes.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Représentation de Limoges Métropole au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Limoges Bellegarde  
(SMALB)

Suite à l'adhésion de Limoges Métropole au Syndicat Mixte de l'Aéroport Limoges Bellegarde (SMALB) et conformément aux nouveaux statuts du syndicat approuvés lors du conseil communautaire du 24 novembre 2017, le conseil communautaire désigne 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants de Limoges Métropole au sein du comité syndical du SMALB.

Sont désignés :

En tant que représentants titulaires de Limoges Métropole:

- M Bernard THALAMY
- M Rémy VIROULAUD
- M Fabien DOUCET
- M Pascal ROBERT
- M Emile Roger LOMBERTIE

En tant que représentants suppléants de Limoges Métropole:

- M Joël GARESTIER
- M François POIRSON
- M Sébastien LARCHER
- M Thierry MIGUEL
- M Jean-Marie LAGEDAMONT

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Désignation des délégués de Limoges Métropole au sein de Nouvelle Aquitaine  
Mobilités (NAM)

Limoges Métropole est autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire. Dans le cadre de cette compétence, elle adhère et est représentée au sein de plusieurs syndicats exerçant leurs missions en matière de transports.

Ainsi, suite au renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne :

— 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de Limoges Métropole au sein de Nouvelle - Aquitaine Mobilités.

En tant que représentants titulaires de Limoges Métropole:

- M Gilles BEGOUT
- M Jean-Marie LAGEDAMONT

En tant que représentants suppléants de Limoges Métropole:

- M Philippe JANICOT
- M François POIRSON

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Représentation de Limoges Métropole au conseil d'administration de la Société des  
Transports en Commun de Limoges Métropole (STCLM)

Limoges Métropole est autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire. Dans le cadre de cette compétence, elle a délégué à la société d'économie mixte STCLM l'organisation des transports urbains de personnes par le biais d'une concession de service public et dispose de 6 sièges au sein de son conseil d'administration.

Ainsi, suite au renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne 6 représentants de Limoges Métropole au sein du conseil d'administration de la STCLM:

- M Ludovic GERAUDIE
- M Alain BOURION
- M François POIRSON
- M Claude COMPAIN
- M Patricia VILLARD
- Mme Rhabira ZIANI BEY

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 juillet 2020

Désignation des délégués de Limoges Métropole au groupement des Autorités Responsables de Transports (GART) et au Comité Régional des Transports (CRT)

Limoges Métropole est autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire. Dans le cadre de cette compétence, elle adhère et est représentée au sein de plusieurs syndicats exerçant leurs missions en matière de transports.

Ainsi, suite au renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne :

— un représentant titulaire et un représentant suppléant de Limoges Métropole au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) :

En tant que représentant titulaire de Limoges Métropole:

- M Jean-Marie LAGEDAMONT

En tant que représentant suppléant de Limoges Métropole:

- M Gilles BEGOUT

— un représentant titulaire et un représentant suppléant de Limoges Métropole pour le Comité Régional des Transports (CRT).

En tant que représentant titulaire de Limoges Métropole:

- M Jean-Marie LAGEDAMONT

En tant que représentant suppléant de Limoges Métropole:

- M Gilles BEGOUT

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 juillet 2020

Transports Urbains: revalorisation tarifaire 2020-2021

La fréquentation du réseau des transports urbains a été fortement affectée par les effets directs et indirects de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID 19 et de nombreuses actions sont menées afin d'accompagner les usagers lors de leur retour dans les véhicules du réseau des transports urbains.

Il est donc proposé d'accompagner ce retour progressif de la fréquentation dans le réseau des transports urbains, par le gel du tarif de tous les titres du réseau pour l'année 2020-2021.

En complément de cette mesure, il est proposé, afin de limiter les échanges entre les conducteurs et les usagers, de supprimer la vente des titres journée dans les véhicules et de pérenniser la solution dématérialisée par QR Code de vente de titres de la société Monkey Factory et son application My Bus mise en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 sur le réseau.

Le conseil communautaire valide la pérennisation de l'expérimentation à l'achat et au compostage, en solution dématérialisée sur le réseau, et décide d'appliquer la grille tarifaire figurant en annexe.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

		PROPOSITION 2020		
		Grille tarifaire (euros TTC)		
2019	2020	Anciens tarifs 2019	Nouv tarifs 2020	Evolution
Ventes en quantité	Engagement ventes en quantité			

1 voyage	48 212	87 853	1,40	1,40	0,0%
1 voyage Tarif Normal	825 794	952 019	1,60	1,60	0,0%
24 Heures 1 personne	56 323	40 447	3,90	3,90	0,0%
24 heures 5 personnes	22 390	15 480	6,00	6,00	0,0%
10 voyages	80 523	83 973	10,60	10,60	0,0%
Groupe	2 715	4 267	1,10	1,10	0,0%
-18 ans 31 jours 1 enfant	1 023	1 043	22,50	22,50	0,0%
-18 ans 31 jours 2 enfants	118	53	18,00	18,00	0,0%
-18 ans 31 jours 3 enfants	29	29	13,50	13,50	0,0%
-18 ans 1 an 1 enfant	6 454	6 363	90,00	90,00	0,0%
-18 ans 1 an 2 enfants	2 298	2 279	72,00	72,00	0,0%
-18 ans 1 an 3 enfants	1 350	1 366	54,00	54,00	0,0%
-26 ans 31 jours	4 051	3 964	22,50	22,50	0,0%
-26 ans 1 an	6 670	5 913	90,00	90,00	0,0%
+26 ans 31 jours	9 757	10 280	34,50	34,50	0,0%
+26 ans 1 an	1 040	1 025	345,00	345,00	0,0%
65 ans + 31 jours	58	37	22,50	22,50	0,0%
65 ans + 1 an	1 936	2 079	90,00	90,00	0,0%
Retraités 60 ans + 31 jours	22	0	22,50	22,50	0,0%
Retraités 60 ans + 1 an	48	0	90,00	90,00	0,0%
SESAME	22	13	345,00	345,00	0,0%
T Pref 10 voyages	2 909	4 114	5,30	5,30	0,0%
T Pref 31 jours	73 414	69 354	6,90	6,90	0,0%
T Pref 60 ans et +	86	0	0,00	0,00	0,0%
T Pref 65 ans et +	2 869	0	0,00	0,00	0,0%
Handibus 1 voyage		121	1,40	1,40	0,0%
Handibus 10 voyages		653	10,60	10,60	0,0%
Handibus 50 voyages		117	53,00	53,00	0,0%

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Déplacements des réseaux et d'un poste de distribution publique d'électricité dans le cadre du programme ANRU de la Bastide à Limoges - Protocole d'accord transactionnel entre Limoges Métropole, la Ville de Limoges, Limoges Habitat et ENEDIS

Dans le cadre du projet d'aménagement urbain du quartier de la Bastide, Limoges Métropole, la Ville de Limoges et Limoges Habitat ont procédé à des travaux de réaménagement de l'ensemble du quartier, nécessitant notamment, pour ENEDIS, de déplacer un certain nombre de réseaux basse tension et haute tension, ainsi qu'un poste de distribution publique d'électricité pour un coût global de 117 730,06 euros HT.

Les parties, ne s'accordant pas sur la prise en charge de ce coût, ont signé une convention relative au préfinancement de ces travaux permettant de lancer leur réalisation et la contribution de chaque partie soit respectivement 29 432,52 euros HT chacun.

Cette convention prenant fin à l'achèvement des travaux et après discussions, les parties ont décidé d'arrêter la répartition financière définitive dans le cadre d'un protocole d'accord transactionnel.

Ainsi à ce jour, Limoges Métropole ayant pris en charge la somme 5 376,52 € HT et les trois autres parties la somme prévue, à savoir 29 432,52 euros HT, elle s'engage, par le biais du protocole, à s'acquitter du complément, soit 24 056 € HT.

Le conseil communautaire autorise la signature du protocole d'accord quadripartite transactionnel établi avec la Ville de Limoges, Limoges Habitat et ENEDIS.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Accord cadre relatif à l'entretien des espaces verts communautaires en 5 lots - Modifications et compléments apportés à la délibération n° 23.1 du 26 septembre 2019

Le conseil communautaire décide de prendre en compte les modifications et compléments apportés à la délibération initiale n° 23.1 en date du 26 septembre 2019 concernant le lancement d'une procédure relative à des prestations d'entretien des espaces verts communautaires en 5 lots.

En effet, entre la date de première estimation présentée en septembre 2019 et le lancement effectif du marché, une définition plus fine des besoins a été établie aboutissant à une nouvelle morphologie du marché.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Election de représentants à l'entente entre Limoges Métropole, Evolis 23 et le le Syndicat Départemental pour l'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (SYDED) 87 pour le traitement des déchets

Limoges Métropole, Evolis 23 et le SYDED 87 ont décidé de gérer à frais communs les installations de traitement des déchets existantes qui présentent une utilité commune pour les trois partenaires et ont fixé les modalités de cette coopération par une convention cadre.

L'entente est administrée par une conférence, dans laquelle l'organe délibérant d'Evolis 23, de Limoges Métropole et du SYDED 87 sont représentés chacun par une commission spéciale nommée à cet effet et composée de trois membres désignés au scrutin secret.

Suite au renouvellement des conseillers communautaires, il convient d'élire au scrutin secret 3 représentants de Limoges Métropole à la conférence et de désigner parmi les 3 représentants, celui qui assurera la Présidence de la conférence par alternance tous les ans avec les deux autres entités de l'entente, la Présidence étant assurée en 2020 par Limoges Métropole.

Sont élus au scrutin secret en application de l'article L.5221-2 du CGCT :

**1<sup>er</sup> REPRESENTANTE**, Présidente de la conférence par alternance:

Mme Sarah GENTIL

**2<sup>ème</sup> REPRESENTANT**:

M. Bernard THALAMY

**3<sup>ème</sup> REPRESENTANT**:

M. Alain BOURION

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Commission de suivi de site relative à la Centrale Energie Déchets et  
à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan Régional de Prévention et  
de Gestion des Déchets

La Communauté urbaine est représentée au sein du « collège des exploitants » de la Commission de Suivi de Site (CSS) des installations classées pour la protection de l'environnement relative à la Centrale Energie Déchets.

Egalement, depuis la phase d'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) adopté par la Région Nouvelle Aquitaine en 2019, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) a été créée au sein de laquelle Limoges Métropole bénéficie d'un siège.

Suite au renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne :

- 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants de Limoges Métropole pour siéger au sein de la CSS de la Centrale Energie Déchets,

En tant que représentants titulaires de Limoges Métropole:

- Mme Sarah GENTIL
- M Marc BIENVENU
- M Vincent BROUSSE
- M Rémy VIROULAUD

En tant que représentants suppléants de Limoges Métropole:

- M Ludovic GERAUDIE
- M Bernard THALAMY
- M Michel CUBERTAFOND
- M Thierry MIGUEL

- une représentante de Limoges Métropole pour siéger au sein de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets :

- Mme Sarah GENTIL

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 juillet 2020

Agence Technique Départementale ATEC 87 - Désignation d'un représentant

La communauté urbaine a confié la prestation de contrôle externe des équipements de métrologie des systèmes d'assainissement collectifs à l'agence technique départementale ATEC 87 par le biais d'une convention d'adhésion.

Dans le cadre du renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne un représentant titulaire de Limoges Métropole au sein de l'ATEC 87 :

- M Philippe JANICOT

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB-Vienne) -  
Désignation des représentants

L'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB-Vienne) agit, à l'échelle du bassin hydrographique de la Vienne, en faveur de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de la prévention des inondations ainsi que de la gestion, la restauration et la préservation de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, en tenant compte des usages de l'eau.

Limoges Métropole adhère à cet établissement et est représentée au sein de son comité syndical.

Dans le cadre du renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne une déléguée titulaire et un délégué suppléant de Limoges Métropole au comité syndical de l'EPTB-Vienne.

En tant que représentante titulaire de Limoges Métropole:

- Mme Emilie RABETEAU

En tant que représentant suppléant de Limoges Métropole:

- M Philippe JANICOT

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Etablissement Public Loire - Désignation des représentants

Au titre de sa compétence eau, Limoges Métropole adhère à plusieurs syndicats et est représentée au sein de leur comité.

Ainsi, dans le cadre du renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne pour l'Etablissement Public Loire (EPL), syndicat mixte intervenant au service du développement durable à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents, un délégué titulaire et une déléguée suppléante,

En tant que représentant titulaire de Limoges Métropole:

- M Philippe JANICOT

En tant que représentante suppléante de Limoges Métropole:

- Mme Emilie RABETEAU

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 juillet 2020

Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable des Allois - Désignation des  
représentants

Au titre de sa compétence eau, Limoges Métropole adhère à plusieurs syndicats et est représentée au sein de leur comité.

Ainsi, dans le cadre du renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne :

— pour le Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable des Allois intervenant pour la production et la distribution d’eau potable sur 6 communes dont Eyjeaux et Aureil, 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants de Limoges Métropole,

En tant que représentants titulaires de Limoges Métropole:

- M Bernard THALAMY
- M Serge PAROT
- M Jacques ROUX
- M Christian. GRENIER

En tant que représentants suppléants de Limoges Métropole:

- M Christine DELMAS
- M Mickaël JARDIN
- M Patrick LAGAUTERIE
- Mme Anne MALLET

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Syndicat des Eaux Vienne Briance Gorre (VBG) - Désignation des représentants

Au titre de sa compétence eau, Limoges Métropole adhère à plusieurs syndicats et est représentée au sein de leur comité.

Ainsi, dans le cadre du renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne pour le Syndicat des Eaux Vienne Briance Gorre (VBG) intervenant pour la production et la distribution d'eau potable sur le territoire de 56 communes du centre-sud du département de la Haute-Vienne, dont 9 communes de Limoges Métropole, 18 représentants titulaires et 18 représentants suppléants de Limoges Métropole.

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Philippe JANICOT	Mathilde WISSOCQ
Bernard SAUVAGNAC	Joël LARROQUE
Philippe. ROUGERIE	Bruno CHAPLOT
Sylvia COSTE	Claude CASSAT
Gaston CHASSAIN	Christian REYNAUD
Jean-Marie MIGNOT	Alain GERBAUD
Pascal THEILLET	Xavier HORTHOLARY
Karl PERIGAUD	Bertrand CHOURROT
Jacques BERNIS	Fabien DOUCET
Alain BOURION	Clément RAVAUD
Manuel VERGER	Brice APPERT
Bernard GLANDUS	Stéphane GIRARD
Lucien DUROUSSEAUD	Régis VILLEGER
Alexandre GARNIER	Catherine LANTERNAT
Jean-Michel AUFORT	Jean-Luc BONNET
Nathalie BUISSON	Laurent NIEL
Didier LEYRIS	Claude GOURINCHAS
Alexandre PORTHEAULT	Jean-Pierre CHAZELAS

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Syndicat de Transports d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges (SYTEPOL) - Désignation des représentants au comité syndical

Au titre de sa compétence eau, Limoges Métropole adhère à plusieurs syndicats et est représentée au sein de leur comité.

Ainsi, dans le cadre du renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne pour le Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges (SYTEPOL), syndicat mixte composé de la communauté de communes Portes Océane du Limousin, du syndicat des Eaux Vienne Briançonnais et de Limoges Métropole, 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants de Limoges Métropole

En tant que représentants titulaires de Limoges Métropole:

- M Philippe JANICOT
- M Claude BRUNAUD
- M Pascal THEILLET
- M Rémy VIROULAUD

En tant que représentants suppléants de Limoges Métropole:

- M Bernard SAUVAGNAC
- M Gilles TOULZA
- M Bernard THALAMY
- M Jérémy ELDID

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et non collectif, du service public d'eau potable

Le conseil communautaire décide d'émettre un avis favorable sur le contenu des rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif et du service public de l'eau potable.

Ces rapports ont fait l'objet d'un examen par la commission consultative des services publics locaux à l'occasion de sa réunion du 26 juin 2020.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 22 juillet 2020

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le conseil communautaire décide d'émettre un avis favorable sur le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2019.

Ce rapport a fait l'objet d'un examen par la commission consultative des services publics locaux à l'occasion de sa réunion du 26 juin 2020.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Renouvellement de la convention de mise à disposition de services auprès du SYTEPOL

La convention de mise à disposition de services auprès du SYTEPOL conclue en 2010 entre le SYTEPOL et ses commune membres prenant fin le 6 septembre 2020, il convient de conclure un nouveau contrat tout en intégrant les nouvelles entités induites par le transfert de la compétence eau aux établissements publics de coopération intercommunale découlant de la loi NOTRe.

Le conseil communuataire autorise la signature de cette nouvelle convention de mise à disposition de services de Limoges Métropole et de la communauté de communes Portes Océane du Limousin auprès du SYTEPOL.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Convention de reversement de la commune de Thouron à Limoges Métropole des sommes engagées dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) conclu avec Mme Joyeux Bayard Raymonde et M. Ruaud Sébastien concernant l'extension du réseau d'eau potable - Chemin neuf des Placieux

La commune de Thouron a conclu une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec 2 propriétaires afin de permettre le développement de l'urbanisation au « Chemin neuf des Placieux », commune de Thouron.

Cette convention prévoit l'extension du réseau d'eau potable dont le montant estimatif des travaux est de 10 722,58 € HT.

La commune de Thouron ayant confié la gestion de l'eau de sa commune à la Ville de Limoges, et cette compétence ayant été transférée au 1er janvier 2019 à Limoges Métropole, il revient à cette dernière d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux d'extension.

Dans ce cadre, le conseil communautaire approuve le principe de la convention de reversement pour des travaux d'extension du réseau d'eau potable, par le biais d'un PUP et autorise la signature de cette convention.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Conventions individuelles avec des agriculteurs recevant des boues de station d'épuration sur tout ou partie de leurs exploitations

L'enlèvement et la valorisation des boues contenues dans les stations périphériques de traitement des eaux usées situées sur le territoire de Limoges Métropole se fait par voie d'épandage sur tout ou partie de parcelles appartenant à des exploitants agricoles.

Dans ce cadre, une convention écrite, d'une durée de cinq ans et renouvelée par tacite reconduction pour une période de trois ans, est nécessaire entre l'agriculteur et Limoges Métropole, qui s'engage notamment à épandre dans les règles.

Cette convention est également indispensable pour l'agriculteur afin de pouvoir disposer de la totalité des primes dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).

Le conseil communautaire approuve cette convention type et autorise la signature des conventions particulières à intervenir avec les agriculteurs.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Désignation de représentants de Limoges Métropole au SIEPAL

Limoges Métropole est compétente en matière d'aménagement de l'espace et plus particulièrement pour l'élaboration, l'approbation, la révision et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale. A ce titre, elle est membre du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges (SIEPAL).

Ainsi dans le cadre du renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne 35 représentants titulaires et 35 représentants suppléants de Limoges Métropole pour siéger au sein du comité syndical du SIEPAL.

**TITULAIRES**

- Christian BLANCHET
- Philippe JANICOT
- Claude BRUNAUD
- Julie LENFANT
- Emilie RABETEAU
- Monique DELPI
- Sébastien LARCHER
- Maurice LASNIER
- Jacques ROUX
- Laurent LAFAYE
- Nicolas BALOT
- Gilles BEGOUT
- Christophe MALIFARGE
- Marie LAPLACE
- Ludovic GERAUDIE
- Denis LIMOUSIN
- Jean-Luc BONNET
- Guillaume GUERIN
- Sarah GENTIL
- Emile Roger LOMBERTIE
- Vincent LEONIE
- Vincent JALBY
- Nathalie MEZILLE
- Gülsen YILDIRIM
- Fabien DOUCET
- Alain BOURION
- Jacques BERNIS
- Clément RAVAUD
- Jean-Paul PERRAUDIN
- François POIRSON
- Serge ROUX
- Joël GARESTIER
- Alexandre PORTHEAULT
- Lucien DUROUSSEAUD
- Jean-Yves RIGOUT

**SUPPLEANTS**

- Sylvie PIQUERAS
- Christian DOUDARD
- Caroline PARBAUD
- Alain LAURENT
- Cécile FADAT
- Gilles TOULZA
- Dominique CACOT
- Jean Yves DORADOUX
- Jean Luc BARRIERE
- Gilbert ROUSSEAU
- Jean-Marie MIGNOT
- Delphine KABTA
- Jean-Pierre DUCHER
- Muriel SELLIN
- Christophe BARBE
- Corinne JUST
- Serge AUXEMERY
- Rémy VIROULAUD
- Jean-Marie LAGEDAMONT
- Sylvie ROZETTE
- Isabelle MAURY
- Jamal FATIMI
- Vincent BROUSSE
- Gilbert BERNARD
- Francis COISNE
- Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
- Jocelyne LAVERDURE DELHOUME
- Pascale ETIENNE
- Claude COMPAIN
- Michel BAUDU
- Jean Pierre FLOC'H
- Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT
- Claude GOURINCHAS
- Damien SAUVERON
- Hélène FAYARD

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Accord sur les projets de modification des Périmètres Délimités des Abords (PDA) de l'église abbatiale Saint-Pierre, la porte Saint-Jean de l'ancienne abbaye et le vieux pont sur la Briance, du château de la Borie et du pont rompu sur la Briance sur la commune de Solignac

Une démarche de Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques a été engagée, sur l'église abbatiale Saint-Pierre, la porte Saint-Jean de l'ancienne abbaye et le vieux pont sur la Briance, du château de la Borie et le pont Rompu sur la Briance situés sur la commune de Solignac par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) avec l'appui de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine.

La commune de Solignac ayant émis un avis favorable à ce projet, il revient à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent en matière de PLU de donner son accord, avant que le Préfet diligente une enquête publique.

Le conseil communautaire décide de donner son accord au projet de modification des PDA des monuments historiques précités situés sur la commune de Solignac.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Isle - Reclassement  
d'une zone Naturelle (N) en zone Urbaine (UG)

Le conseil communautaire décide de prescrire la révision allégée n°1 du PLU de la commune  
d'Isle qui vise à effectuer un reclassement d'une zone Naturelle (N) en zone urbaine (UG).

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Limoges – Réduction d'un Espace  
Boisé Classé (EBC)

Le conseil communautaire décide de prescrire la révision allégée n°1 du PLU de la commune de Limoges, qui vise à réduire un Espace Boisé Classé (EBC) afin de pouvoir réaliser un projet d'installation de turbines hydroélectriques sur les conduites d'adduction aux eaux brutes alimentant l'usine de la Bastide.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Limoges  
- Réduction d'un Espace Vert d'Intérêt Paysager (EVIP)

Le conseil communautaire décide de prescrire la révision allégée n°2 du PLU de la commune de Limoges qui vise à réduire un Espace Vert d'Intérêt Paysager (EVIP) afin de maintenir la possibilité d'urbanisation et d'intensification du secteur attenant à la coulée verte du Chambeau.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Entrée de Ville des Casseaux sur la commune de Limoges - Création de deux voies nouvelles - Lancement de l'enquête publique au titre du code de la voirie routière

Par délibération du 26 septembre 2019, le conseil communautaire a décidé de l'élaboration d'un nouveau plan de circulation, par la création de nouvelles voies de desserte du secteur des Casseaux, en lien avec le projet d'implantation du Crédit Agricole Centre-Ouest.

Ce projet constituant une ouverture de voies, doit à ce titre être soumis à enquête publique.

L'enquête publique se tiendra sur une durée de 15 jours. La date d'ouverture de l'enquête ainsi que ses modalités devront être fixées par arrêté du Président.

Le conseil communautaire autorise le lancement de l'enquête publique préalable à la création de voies nouvelles sur le site de l'entrée des casseaux à Limoges.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Acquisition immobilière de parcelles de terrain à Limoges, rue François Perrin, propriété de la SNC JA LIMOGES, opération "Les jardins d'Arcadie"

Suite à l'achèvement des travaux et la mise en location de l'opération « Les Jardins d'Arcadie» rue François Perrin à Limoges, la société JA LIMOGES a sollicité Limoges Métropole pour l'acquisition d'une emprise correspondant à de la voirie et comprenant également un bâtiment, non occupé.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 7.2 du 11 décembre 2019.

Le conseil communautaire autorise Limoges Métropole à acquérir, à l'euro symbolique, une emprise de terrain d'une superficie de 386 m<sup>2</sup> environ, située à Limoges, rue François Perrin appartenant à la SNC JA LIMOGES et de l'intégrer dans le domaine public routier communautaire de Limoges Métropole.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Acquisition immobilière de parcelles de terrain situées à la Croix du Breuil  
- commune de Verneuil sur Vienne - propriété de Madame LAJUDIE

Le schéma de développement des parcs d'activités économiques communautaires, a mis en évidence la nécessité créer un nouveau site à l'ouest du territoire, sur la commune de Verneuil sur Vienne, sur le secteur des Bouiges.

Une Opération d'Aménagement Programmée (OAP) a ainsi été mise en place sur ce site lors de la révision du PLU de la commune en juin 2019.

Mme LAJUDIE, propriétaire de deux parcelles dans ce secteur souhaitant vendre ses terrains, le conseil communautaire décide d'autoriser Limoges Métropole à acquérir, moyennant le montant total de 182 836 euros, les parcelles d'une surface totale de 45 709 m<sup>2</sup>, situées sur la commune de Verneuil sur Vienne, appartenant à Madame RATTIER veuve LAJUDIE.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 juillet 2020

Extension du cimetière de la commune du Vigen

Dans le cadre de la compétence « création, extension et translation des cimetières », exercée par Limoges Métropole – Communauté urbaine, il est exposé le projet d'extension du cimetière situé sur la commune du Vigen qui prévoit, notamment, un agrandissement de 161 places, un espace paysager pour l'implantation future de columbarium et de cavurnes ainsi qu'un accès direct avec un parking dédié.

Cette extension devra être autorisée par arrêté préfectoral et devra faire l'objet d'une enquête publique. La date d'ouverture de l'enquête ainsi que ses modalités seront fixées par arrêté du Président.

Le conseil communautaire décide de valider l'extension de ce cimetière, d'autoriser le lancement de l'enquête publique préalable et d'autoriser le Président à :

- accomplir toute formalité se rattachant à l'enquête publique,
- déposer un dossier de demande d'autorisation préfectorale d'agrandissement de cimetière,
- signer avec la commune du Vigen la convention de gestion du cimetière, telle que prévue par la délibération en date du 18 février 2020.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de Limoges Métropole -  
Communauté urbaine au conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-  
Aquitaine

L'Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine est un établissement public foncier d'Etat habilité à procéder, pour le compte des collectivités locales, à toutes acquisitions foncières, opérations immobilières, études et travaux de nature à faciliter les opérations d'aménagement.

Il est administré par un conseil d'administration composé de 55 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, chacun doté d'un suppléant, désignés par l'organe délibérant, à raison d'un représentant par EPCI à fiscalité propre et son suppléant.

Le conseil communautaire désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant au conseil d'administration de l'EPF de Nouvelle-Aquitaine.

En tant que représentant titulaire de Limoges Métropole :

M Vincent LEONIE

En tant que représentant suppléant de Limoges Métropole :

- M Jacques ROUX

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Limoges Métropole – Communauté urbaine

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement foncier de Nouvelle Aquitaine

La commune de Limoges a conçu pour le site de l'ancienne clinique du Colombier un projet de reconversion vers une offre de logements innovante et a signé avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle Aquitaine une convention opérationnelle permettant à ce dernier d'assurer le portage de l'action foncière du projet de reconversion du site.

Ainsi, à la demande du Maire de Limoges, Limoges Métropole, par délibération, a relégué l'exercice du droit de préemption de la Ville de Limoges à l'EPF sur les parcelles concernées.

Or cette délibération a été annulée par le tribunal administratif au motif que Limoges Métropole ne retirait pas expressément la délégation de l'exercice du droit de préemption à la commune de Limoges avant de le redéléguer à l'EPF.

La commune de Limoges ayant manifesté son souhait de poursuivre ce projet de reconversion du site de l'ancienne clinique du Colombier, selon les mêmes modalités de portage de l'action foncière par l'EPF, le conseil communautaire décide de retirer à la commune de Limoges la délégation du droit de préemption urbain, précédemment accordée, sur les parcelles concernées et d'approuver la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPF de Nouvelle Aquitaine sur ces mêmes parcelles.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Désignation d'un représentant de Limoges Métropole au conseil de surveillance et à l'assemblée générale de la société coopérative de coordination à capital variable Alliance Offices Habitat

Limoges Métropole est représentée au sein du conseil de surveillance ainsi qu'au sein de l'assemblée générale de la société de coordination à capital variable, Alliance Offices Habitat, constituée par Limoges Habitat et Saint-Junien Habitat.

Le conseil communautaire désigne un représentant permanent de Limoges Métropole pour siéger au sein du conseil de surveillance d'Alliance Offices Habitat et un représentant avec voix consultative pour siéger au sein de l'assemblée générale de cette société.

En tant que représentant de Limoges Métropole au conseil de surveillance :

- Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

En tant que représentant de Limoges Métropole avec voix consultative au sein de l'assemblée générale :

- Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Désignation de représentants de Limoges Métropole au conseil d'administration de Limoges Habitat

Limoges Habitat est rattaché depuis le 1er janvier 2017 à Limoges Métropole, compétente en matière d'habitat.

Conformément à l'article R 421-4 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) l'EPCI souhaite que le conseil d'administration de son office public de rattachement soit composé de vingt-sept membres ayant voix délibérative et doit désigner 17 de ces membres.

Ainsi dans le cadre du renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire décide :

de fixer le nombre des membres du conseil d'administration de Limoges Habitat ayant voix délibérative à vingt-sept,

de désigner pour siéger au sein du conseil d'administration de Limoges Habitat:

- six représentants de Limoges Métropole, élus de l'EPCI,

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

Mme Samia RIFFAUD

M Jean-Marie LAGEDAMONT

Mme Sarah GENTIL

M Jean-Luc BONNET

Mme Martine BOUCHER

- 9 représentants choisis en qualité de personnes qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales dont 3 sont élus d'une collectivité ou d'un EPCI du ressort de l'office autre que celui de rattachement :
- M. Xavier TRACOU – responsable communication
- M. Patrick PIMPAUD - géomètre expert
- M. Nicolas REROLLE - cadre bancaire CIC
- M Dominique RENAUDIE - Habitat Service
- M Jean-Yves ESTOUP - responsable formation GRETA
- M Bertrand MACHAT –Consultant RH
- M. Philippe BARRY – Président communauté de communes Val de Vienne
- M. René ARNAUD – Maire d'Aixe-sur-Vienne
- M. Gérard RUMEAU – Conseiller départemental

- 2 représentants d'associations, dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

M. Michel NYS – Association Prism

Mme. Catherine JARRY – Association ATOS

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 juillet 2020

Désignation d'un représentant de Limoges Métropole à l'ADIL 87, aux conseils d'administration des entreprises sociales pour l'habitat et à la commission de médiation – droit au logement

Dans le cadre de sa compétence en matière de politique de l'Habitat, Limoges Métropole adhère à l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de la Haute-Vienne, siège aux conseils d'administration d'Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH) ainsi qu'à la commission de médiation - droit au logement.

Ainsi, dans le cadre du renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne :

- un représentant de Limoges Métropole pour siéger au sein des instances décisionnelles de l'ADIL 87 :
- M Jacques ROUX
  
- un représentant de Limoges Métropole pour siéger au sein des conseils d'administration des ESH suivantes : Noalis, Scalix et CDC habitat :
- Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
  
- un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la commission de médiation - droit au logement :

En tant que représentante titulaire de Limoges Métropole :

- Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

En tant que représentante suppléante de Limoges Métropole :

- Mme Martine BOUCHER

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Présentation de la gouvernance du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Au sein du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014-2024, 4 quartiers sur le territoire de Limoges Métropole, présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants ainsi que les situations sociales les plus précaires, ont été retenus par l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans l'objectif de transformer durablement la vie des habitants de ces quartiers.

Limoges Métropole conduit le pilotage de ce programme en étroite collaboration avec la Ville de Limoges, les bailleurs sociaux, les services de l'Etat, Action Logement, la Banque des territoires et tout autre partenaire et en s'appuyant sur la direction du « Nouveau Programme de Renouvellement Urbain ».

Afin d'assurer la continuité du pilotage du programme, le conseil communautaire prend acte de la constitution des instances du NPNRU :

- un comité d'orientations stratégiques, réuni par le Président de Limoges Métropole, autour du Préfet, du Maire de Limoges, du Président de Limoges habitat, des autres bailleurs, de la DDT87, des cofinanceurs, et tous les acteurs du Contrat de Ville concernés dont les conseils citoyens. Cette instance débat des stratégies, propositions d'actions et de leur financement, et valide les dispositions partagées par tous, afin de les présenter aux instances décisionnelles de la communauté urbaine,
- un comité de coordination, que préside le vice-président en charge du NPNRU, appuyé du DGS et des DGA de Limoges Métropole et réunit la ville de Limoges, les services de l'Etat, les bailleurs sociaux, les partenaires financiers. Cette instance prépare les comités d'orientations stratégiques, débat des points techniques de mise en œuvre du programme d'actions et sa cohérence avec les objectifs stratégiques retenus, prend connaissance des méthodologies et des contenus du plan d'actions, partage les informations.

Le Président de Limoges Métropole participera également aux revues de projet annuelles, organisé par le Préfet de la Haute-Vienne en tant que délégué territorial de l'ANRU, et qui regroupera les maîtres d'ouvrages, les partenaires, ainsi que le chargé de mission territorial ANRU pour présenter l'avancement du programme dans tous ses aspects (technique, financier, juridique, calendaire, mesures d'insertion, mise en œuvre du relogement, ...).

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Désignation de représentants de Limoges Métropole à ALIENA et à la Mission  
Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Dans le cadre de sa compétence insertion professionnelle, Limoges Métropole s'est dotée d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et adhère à l'association Alliance pour l'Insertion Emploi en Nouvelle Aquitaine (ALIENA), plateforme d'échange et de concertation entre élus et techniciens.

Dans le même domaine, Limoges Métropole apporte son soutien financier à la Mission Locale de l'agglomération de Limoges pour favoriser l'insertion des jeunes âgés de 16 à 25 ans non scolarisés et lutter contre l'exclusion.

Dans le cadre du renouvellement des conseillers communautaires, le conseil communautaire désigne :

2 représentants de Limoges Métropole pour siéger au sein de l'assemblée générale d'ALIENA :  
Mme Samia RIFFAUD  
Mme Nadine RIVET

- 5 représentants de Limoges Métropole pour siéger au sein des instances de la Mission Locale :
- M Franck DAMAY
  - Mme Monique DELPI
  - Mme Nadine BURGAUD
  - Mme Samia RIFFAUD
  - M Ibrahima DIA

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Désignation de représentants de Limoges Métropole à la Commission Départementale de la  
Cohésion Sociale

La Commission Départementale de la Cohésion Sociale (CDCS) concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques de cohésion sociale.

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics membres de cette commission sont désignés sur proposition des organes délibérants.

Dans ce cadre, le conseil communautaire désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant de Limoges Métropole au sein de la CDCS.

En tant que représentante titulaire de Limoges Métropole :

- Mme Samia RIFFAUD

En tant que représentant suppléant de Limoges Métropole :

- M Alain BOURION

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 juillet 2020

Plan d'actions 2020 de Limoges Métropole en matière d'insertion professionnelle – 2ème partie

Dans le cadre de l'appel à projet Fonds Social Européen (FSE) 2020, lancé par le département de la Haute-Vienne, Limoges Métropole pourrait déposer une nouvelle demande de financement pour une action qu'elle porte et qui constitue une étape dans le parcours de retour à l'emploi des participants accompagnés dans le cadre du dispositif PLIE.

Il s'agit de la Plateforme d'Apprentissage Linguistique de base et d'Insertion Professionnelle (PALIP) qui permettra aux participants d'acquérir un niveau de connaissance des savoirs de base indispensable à la mise en œuvre d'un parcours d'insertion professionnelle et d'élaborer un projet professionnel.

Le conseil communautaire autorise le Président à solliciter les crédits FSE correspondants à cette opération, soit 50 903,47 € FSE, représentant 60 % du coût total de l'opération.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne – SABV – Désignation des représentants

Limoges Métropole adhère au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne pour les compétences GEMAPI de suivi analytique et d'animation, et pour la délégation de missions de restauration, d'aménagement et d'entretien de berges et du lit des rivières suivantes : la Vienne en aval de Limoges, la Briance et la Glane.

Conformément aux statuts du SABV, le conseil communautaire désigne 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants de Limoges Métropole au sein du comité syndical du SABV.

En tant que représentants titulaires de Limoges Métropole :

- M. Philippe JANICOT
- M. Claude CASSAT
- Mme Marie LAPLACE
- M. Emilie RABETEAU
- M. Joël GARESTIER
- M. Francis PONTEGNIE

En tant que représentants suppléants de Limoges Métropole :

- M. Bruno CHAPLOT
- M Vincent LEONIE
- M Serge ROUX
- M Pascal THEILLET
- M Sylvie BAUDOU
- M Alexandre PORTHEAULT

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Désignation de représentants de Limoges Métropole à l'association AMORCE et au Centre Régional des Energie Renouvelables (CRER)

Dans le cadre de ses compétences déchets ménagers, réseaux de chaleur et énergies, Limoges Métropole adhère à l'association AMORCE, réseau de collectivités et de professionnels dont les objectifs sont d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets, et au Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) qui intervient en matière d'information, de conseil, de formation et d'expertise dans les domaines de la performance énergétique et des énergies renouvelables.

Suite au renouvellement des conseillers communautaires, il vous est demandé de désigner :

— un représentant titulaire et un représentant suppléant de Limoges Métropole au sein des diverses instances de l'association AMORCE.

En tant que représentante titulaire de Limoges Métropole :

- Mme Sarah GENTIL

En tant que représentant suppléant de Limoges Métropole :

- M Marc BIENVENU

— un représentant titulaire et un représentant suppléant de Limoges Métropole pour siéger au sein des instances de l'association CRER.

En tant que représentant titulaire de Limoges Métropole :

- M Joel GARESTIER

En tant que représentante suppléante de Limoges Métropole :

- Mme Sarah GENTIL

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 juillet 2020

Désignation de représentants à l'Union Régionale des Communes Forestières et à l'association ATMO

Dans le cadre du volet « sylviculture » de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Limoges Métropole a pris la décision d'adhérer à l'Union Régionale des Communes Forestières du Limousin (URCOFOR) pour un soutien à la filière forêt bois.

Egalement, dans la stratégie de mise en œuvre et d'évaluation du PCAET, ATMO Nouvelle Aquitaine, association dont l'objet est la surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine, est partenaire de la communauté urbaine qui est représentée au sein de cette association.

Ainsi, suite au renouvellement des conseillers communautaires; il vous est demandé:

— de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de Limoges Métropole à l'URCOFOR,

En tant que représentant titulaire de Limoges Métropole :

- M Joel GARESTIER

En tant que représentant suppléant de Limoges Métropole :

- M François POIRSON

— de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de Limoges Métropole au sein des diverses instances de ATMO Nouvelle Aquitaine.

En tant que représentante titulaire de Limoges Métropole :

- Mme Emilie RABETEAU

En tant que représentant suppléant de Limoges Métropole :

- M Alexandre PORTHEAULT

**ADOPTE A L'UNANIMITE**